

PRÉSIDENTE

M. Bensalah signe plusieurs décrets présidentiels portant ratification d'accords bilatéraux de coopération

P. 24

M. BOUKADOUUM À UN JOURNAL ITALIEN :

«Il n'y a pas de doutes sur la transparence de l'élection présidentielle»

P. 24

APN:

Adoption des trois projets de lois

P. 5

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 12 DECEMBRE

Toutes les dispositions prises pour le bon déroulement du scrutin

A quelques heures du rendez-vous électoral de demain, les services de l'Etat assurent que toutes les dispositions organisationnelles et sécuritaires ont été prises pour que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions. Les échos en provenance des bureaux de vote, déjà ouverts dans nos consulats et aux postes frontaliers, laissent effectivement apparaître une forte mobilisation des services de l'état, et des commodités organisationnelles et sécuritaires bien garanties pour la réussite de l'échecance déterminante pour l'avenir du pays.

P. 3-4

DKnews



JUSTICE

AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE: De l'acquittement à 20 ans de prison ferme prononcées contre d'anciens ministres et hommes d'affaires

P. 5

HABITAT

Remise de 2.400 actes de propriété aux bénéficiaires de logements de différentes formules à Alger

P. 6

MODALITÉS DE TRAITEMENT DES COMPTES DEVOIRS DES PARTICULIERS :

Les explications de la Banque d'Algérie

P. 7

SANTÉ

OPHTALMOLOGIE

Les bons gestes à connaître

P. 12-13

FOOTBALL

FAF

Report de toutes les compétitions jusqu'au 15 décembre

P. 22



LA 5G EN CORÉE DU SUD :

Un bateau autonome à l'essai

P. 11

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE :

20 individus arrêtés au sud du pays

P. 24

OUED SOUF

Nuit d'observation astronomique

En collaboration avec l'Association Ibn Al Haytham et l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), le centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), a organisé cette semaine à Oued Souf, une nuit d'observation astronomique. Cette initiative a permis aux jeunes de la région d'observer les étoiles au télescope, percer leurs secrets et découvrir les curiosités de l'univers.

BULLETIN MÉTÉO SPÉCIAL
Vents forts sur plusieurs wilayas de l'Est

Des vents forts, parfois sous forme de rafales atteignant ou dépassant 80 Km/h, soufflent depuis hier sur plusieurs wilayas de l'Est du pays avec des soulèvements de sable locaux réduisant fortement la visibilité, selon un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par le Centre national de météorologie. Les wilayas concernées par ce BMS sont Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf, précise la même source. Les wilayas de M'sila, Batna, Oum El Bouaghi, Tébessa, Khenchela, Biskra et El Oued sont également concernées par ce BMS. Les vents seront de direction du Nord-Ouest 60/70 Km/h avec des rafales atteignant ou dépassant 80 Km/h.

JIJEL
La CNR lance une caravane de sensibilisation

La Caisse nationale des retraites (CNR), a procédé hier, au lancement d'une caravane de sensibilisation au niveau de la wilaya de Jijel. En plus de rapprocher l'administration du citoyen, cette caravane a pour objectif d'informer les affiliés sur les facilités administratives qui leur sont accordées ainsi que les services électroniques que propose la CNR à travers son site web. Cette caravane sillonnera l'ensemble des communes de la wilaya.

MINISTÈRE DES MOUDJAHIDINE
Conférence historique

Le ministère des Moudjahidine organise ce matin à 9h30 au Centre d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954 (CNERMN54), une conférence à l'occasion des manifestations du 11 Décembre 1960.

DJELFA
Campagne de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage du pain

L'Organisation algérienne de protection et d'orientation du consommateur et son environnement (APOCE), a organisé hier, dans la wilaya de Djelfa, une campagne de sensibilisation contre le gaspillage du pain. Dans une récente déclaration, le ministre du commerce a indiqué que plus de 10 millions de baguettes finissent dans les décharges ce qui engendre une perte au trésor public estimée à plus de 340 millions de dollars par an.

ONCI
Report de toutes les activités

L'Office national de la culture et de l'information (ONCI), a annoncé hier dans un communiqué, le report de toutes les activités culturelles et éducatives programmées jusqu'au 15 décembre. Ces dernières seront reprogrammées ultérieurement, souligne l'ONCI.

LE 17 DÉCEMBRE
À L'IF D'ALGER
Conférence sur les fonds marins

L'Institut français d'Alger, organise mardi 17 décembre à partir de 18h, une conférence qui portera sur les fonds marins : entre richesse et vulnérabilité. La rencontre sera animée par Laurent Ballesta, photographe sous-marin, biologiste et plongeur professionnel.

SALLE IBN ZAYDOUN
Doctor Sleep en projection

L'Office Riadh El Feth (OREF), organise aujourd'hui à la salle Ibn Zaydoun, quatre séances de projection avec au programme : Maléfique : le pouvoir du mal (13h), La reine des neiges 2 (15h), Doctor sleep (18h) et Le mans 66 (20h30). Par ailleurs aucune protection n'est prévue pour demain jeudi.

WILAYA D'ALGER
Remise de décisions d'intégration aux détenteurs de contrats de pré-emploi

Le wali d'Alger Abdelkhalek Siouda a présidé, hier, au siège de la wilaya, une cérémonie consacrée à la remise de décisions de confirmation dans des postes permanents à 44 jeunes travailleurs au sein des entreprises publiques à caractère industriel et commercial relevant de la wilaya d'Alger. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'opération d'intégration des détenteurs de contrats de pré-emploi dans des postes de travail permanents.

SÉTIF
Arrestation d'un individu pour piratage de comptes personnels sur les réseaux sociaux

Les éléments de la sûreté de la wilaya de Sétif ont appréhendé un individu pour piratage de comptes personnels des réseaux sociaux et chantage, a-t-on appris hier du chargé de communication de ce corps sécuritaire. Le présumé coupable avait réussi à pirater des comptes sur des réseaux sociaux et avait subtilisé des photos et des données personnelles de ses victimes avant de les extorquer à indiqué le commissaire de police, Abdelwahab Aissani, relevant que l'arrestation de ce malfaiteur a été menée par l'inspection judiciaire de la daïra d'Ain El Kebira en coordination avec la brigade de lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire auprès de la sûreté de wilaya.

SÛRETÉ DE WILAYA DE NAÂMA
Démantèlement d'un réseau international de trafiquants de drogue

Dans le cadre de la lutte contre le crime organisé transfrontalier, les éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) relevant de la Sûreté de wilaya de Naâma, ont procédé au démantèlement d'un réseau international de trafiquants de drogue composé de quatre personnes et à la saisie de 510 kilogrammes de cannabis traités ainsi que d'une somme d'argent estimée à 54 millions de centimes représentant les revenus de leur trafic.

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

Toutes les dispositions organisationnelles et sécuritaires prises pour le bon déroulement du scrutin

Toutes les dispositions légales, organisationnelles et sécuritaires ont été prises pour garantir la réussite de la présidentielle du 12 décembre et permettre aux Algériens de s'acquitter de leur devoir en toute liberté et dans un climat de sécurité, soutiennent, depuis quelques jours, les autorités publiques.

A ce propos, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'ANP a affirmé avoir, déjà, donné des instructions "fermes" à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité sur "la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à garantir une sécurisation totale de ces élections afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux dans un climat de sérénité et de quiétude".

Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a exhorté, à ce titre, le corps de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, à "prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines présidentielles".

A Biskra, le vice-ministre de la Défense nationale avait assuré, il y a quelques jours, que "toutes les mesures idoines à même de préserver au peuple algérien sa sécurité et sa stabilité et à l'Etat algérien et ses institutions vitales leur notoriété et leur pérennité ont été prises, et ce, jusqu'à atteindre l'étape de la tenue des élections présidentielles".

En effet, pour la réussite de ces élections, Ahmed Gaïd Salah a soutenu que "toutes les dispositions de sécurisation de l'ensemble des étapes du processus électoral ont été prises, en sus des mesures légales permettant de protéger la voix du citoyen et de pré-

server le caractère constitutionnel de ce processus national d'importance".

Il a promis, à ce titre, de "faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif".

Lors de sa visite à Oran, le Général de Corps d'Armée a mis en garde, une nouvelle fois, contre toute tentative de perturber le processus électoral ou d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel.

"Nous mettons en garde de nouveau, la bande et ses relais, voire toute personne tentée de porter atteinte à cette démarche constitutionnelle ou de l'entraver, pour enliser le pays dans des voies périlleuses, en perturbant les élections ou en tentant d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel", a-t-il averti, rappelant que "la justice et tous les organes de l'Etat leur feront face".

Les personnels de l'Armée et les services de sécurité mobilisés

Tous les personnels de l'ANP et des services de sécurité sont, ainsi, appelés à faire preuve des "plus hauts degrés de vigilance et de prudence" afin "d'avorter toute tentative malveillante ou de machination qui attenterait au bon déroulement de cet important événement et d'empêcher quiconque de perturber ce processus électoral".

"Conscients de cette responsabilité vitale et de son extrême importance, nous sommes prêts à accomplir nos nobles missions et contrecarrer toutes les tentatives dés-



espérées de porter atteinte au bon déroulement des élections, quelle que soit leur origine, afin d'amener le pays à bon port", a-t-il ajouté.

Le chef d'état-major de l'ANP a estimé, dans ce contexte, que l'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour "surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral".

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi a affirmé, à plusieurs reprises, que toutes les mesures nécessaires ont été prises, pour "assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle dans la transparence et sur la base des valeurs démocratiques".

"L'Etat a pris toutes les mesures et assuré les conditions susceptibles de permettre au pays d'organiser une élection présidentielle transparente sur la base des valeurs démocratiques et à la faveur des mesures sécuritaires préventives considérables à la hauteur de ce rendez-vous historique important", avait-il indiqué en marge de l'installation des membres du jury du Grand Prix Assia-Djebar du roman. Il avait estimé que la réaction du peuple sera "po-

sitive à travers une participation massive". Selon le ministre, "l'Algérien est conscient qu'en s'acquittant de son devoir électoral, il contribuera à la préservation de la sécurité et de la stabilité, conditions indispensables au développement durable de notre pays".

Pour sa part, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a affirmé son engagement à veiller à ce que l'élection présidentielle du 12 décembre, soit "régulière et démocratique".

Intervenant lors d'une conférence de presse consacrée à l'annonce de la liste des candidats à la présidentielle, Mohamed Charfi a renouvelé l'engagement de l'instance qu'il préside à "garantir une élection régulière et démocratique", soulignant que "ses membres sont mobilisés pour préserver le choix du peuple".

Réaffirmant sa détermination à protéger les voix des citoyens et du peuple lors du scrutin présidentiel du 12 décembre, l'ANIE s'est engagée également à concrétiser l'aspiration du peuple à travers son Hirak à élire un président de la République en toute liberté, démocratie et transparence. Elle a, à ce titre, mis en garde "quiconque tente ou même songe de s'attaquer à la volonté du peuple". Selon l'ANIE, "ces temps sont révolus".

Les citoyens inscrits sur les listes électorales peuvent voter en présentant seulement une pièce d'identité

Les citoyens inscrits sur les listes électorales mais n'ayant pas de carte de vote, peuvent accomplir leur devoir électoral à condition de présenter une pièce d'identité officielle, a indiqué l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Dans un communiqué rendu public mardi, l'ANIE a précisé que "les citoyennes et citoyens inscrits sur les listes électorales qui n'ont pas obtenu leurs cartes d'électeur, peuvent se rapprocher du bureau de vote au niveau de la commune de leur résidence pour les obtenir". Les citoyens ne détenant pas de carte d'électeur, ajoutée au communiqué, "peuvent accomplir leur devoir électoral au niveau du centre de vote dans lequel ils sont inscrits, à condition de présenter un document officiel prouvant leur identité".

La communauté établie à Paris continue de voter dans de "bonnes conditions"

L'opération de vote des membres de la communauté algérienne établie à Paris, dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 décembre, se poursuivait hier dans de "bonnes conditions", selon le représentant de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Saisissant l'occasion, notamment, de la grève générale en France, des membres de la communauté nationale établis à Paris se sont déplacés, au quatrième jour du début du scrutin, au niveau des cinq circonscriptions consulaires constituant la Zone 1 (Créteil, Bobigny, Pontoise, Nanterre et Paris) pour accomplir leur devoir électoral pour l'élection d'un président de la République parmi les cinq candidats retenus (Tebboune, Benfliss, Bengrina, Mihoubi et Belaid).

"Nous comptons 319.328 électeurs dans la Zone 1, dont 83.999 à Créteil qui est compris 8 bureaux de vote dont un délocalisé, 81.098 à Bobigny (12 bureaux de vote), 62.944 (14 bureaux dont 12 délocalisés), 51.258 à Nanterre (12 bureaux dont 5 délocalisés) et 40.127 à Paris (11 bureaux de vote dont 6 délocalisés)", a déclaré à l'APS le Coordinateur de l'ANIE pour la Zone 1, Boualem Bourenane.

Interrogé sur le taux de participation, M. Bourenane a déclaré que le taux enregistré depuis samedi était "appréciable", relevant, néanmoins, des actes de perturbation à l'extérieur de des enceintes consulaires. "Les conditions du travail et du vote sont excellentes. Toutefois, nous avons enregistré des perturbations causées par des manifestants qui sont contre l'élection, qui se sont rassemblés en face des circonscriptions consulaires et intimidé toute personne voulant accomplir son devoir électoral", a-t-il déclaré, estimant que ce genre de comportement "est loin de représenter le slogan de +silmiya silmiya+ (pacifique-pacifique)".

Rencontrée au niveau du Consulat général de Paris après avoir accompli son devoir électoral, une veille dame a précisé que son geste témoigne de son "respect profond" à l'Algérie qui "vit actuellement une crise politique, d'où mon déplacement pour accomplir mon devoir, malgré que certains manifestants ont tenté de me dissuader".

Lui emboitant le pas, une autre dame a exprimé son respect à ceux qui sont contre le vote, tout en fustigeant "ceux qui intimident les personnes qui veulent voter".

"J'ai toujours voté. Aujourd'hui et plus que jamais je dois le faire. Notre pays est en danger. Nous n'avons pas le droit de rater cette chance historique qui nous a offerte pour élire un Président en toute démocratie et pour une nouvelle République", a-t-elle précisée. "On dit qu'il y a que des vieux qui votent. C'est faux. Je suis jeune et je suis venu voter pour barrer la route à tous ceux qui veulent détruire notre pays. C'est une occasion à ne pas rater", a déclaré Mourad, un jeune d'une trentaine d'années. "Je faisais partie de ceux qui sont sortis les premiers temps contre l'ancien régime. Aujourd'hui, tout cela fait partie du passé. Il est temps de tourner la page et d'avoir un président de la République digne de ce nom. Je vote pour une Algérie nouvelle", a déclaré, pour sa part, Malik, la quarantaine bien entamée. Pour sa part, Malika n'a pas cessé de dénoncer les agissements de ceux qui se manifestent en face du Consulat général et qui barrent la route à tous ceux qui veulent accomplir leur devoir électoral. "Je vote malgré eux. C'est un devoir envers notre pays. La police doit faire son travail et ne pas les laisser approcher les électeurs", a-t-elle dit. Venus avec ses deux petits-enfants, un vieil homme a fait savoir qu'il n'a jamais raté un vote de sa vie. Pour lui, c'est un devoir que "nous devons assumer et inculquer à nos futurs enfants. Inchallah le nouveau président que nous choisirons sera la hauteur des attentes de tous les Algériens et bannira à tout jamais la corruption et la bureaucratie et donnera la chance aux jeunes".

Poursuite du vote de la communauté algérienne en Tunisie dans des "conditions normales" (Consul général)

Les membres de la communauté nationale établie en Tunisie continuent à affluer, dans le cadre de la présidentielle du 12 décembre, vers les bureaux de vote pour accomplir leur devoir électoral dans des "conditions normales", a indiqué, hier, le Consul général d'Algérie à Tunis, M. Tihami Mohamed.

"Depuis le début de l'opération de vote pour les membres de la communauté nationale à l'étranger, samedi dernier et pour le quatrième jour consécutif (mardi), nous avons constaté l'afflu-

ence des électeurs algériens inscrits au Consulat général à Tunis vers les bureaux de vote dans "des conditions normales", a déclaré M. Tihami à l'APS.

"13 972 électeurs sont inscrits au Consulat général parmi les membres de la communauté nationale établis dans 11 gouvernorats tunisiens (wilaya)", a souligné le même responsable, précisant que "le vote se fait à travers 3 centres regroupant 8 bureaux".

"Tous les moyens sont mobilisés pour faciliter le travail des membres de l'Autorité nationale indépendante

des élections (ANIE) et des encadreurs au niveau des bureaux et des centres de vote", a-t-il assuré.

"Un taux d'affluence acceptable a été enregistré à ce jour par les différentes franges de la communauté résidant dans ces régions, notamment les jeunes et les étudiants inscrits dans les universités tunisiennes", a-t-il observé. Trois centres de vote ont été consacrés à la communauté nationale établie en Tunisie au niveau de 3 consulats, à savoir: Tunis, le Kef et Gafsa, et le vote se poursuivra jusqu'à jeudi soir.

Le Conseil constitutionnel rappelle les dispositions relatives à l'exercice du droit de recours

Le Conseil constitutionnel a rappelé, mardi dans un communiqué, aux candidats à la Présidentielle du 12 décembre, les dispositions relatives à l'exercice du droit de recours sur la validité des opérations de vote. "Soucieux d'assurer les conditions appropriées à l'exercice du droit de recours sur la validité des opérations de vote, le Conseil constitutionnel rappelle aux

candidats à la Présidentielle du 12 décembre 2019, les dispositions de l'article 182 alinéa 3 de la Constitution, l'article 172 de la loi organique relative au régime électoral modifiée et complétée et les articles 52 et 35 du règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel. Ces dispositions prévoient que "tout candidat ou son représentant dûment habilité à le

droit de contester la régularité des opérations de vote en faisant mentionner leur réclamation sur le procès-verbal de dépouillement disponible dans le bureau de vote. Le Conseil constitutionnel est saisi immédiatement de cette réclamation pour l'étudier". La requête du recours doit comporter les indications suivantes: "la qualité du requérant, son nom, son prénom,

son adresse, le numéro de la pièce d'identité, date et lieu de son émission, sa signature, nom et prénom du candidat qu'il représente, avec l'exposé des faits et moyens justifiant les recours".

-Numéro de fax groupé 023 25 38 74 (10 lignes groupées)
-Courriel du Conseil constitutionnel : info@conseil-constitutionnel.dz
Téléphone : 021 79 00 88/ 021 79 00 41.

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

EL-OUED :

Les populations des zones éparses de la bande frontalière votent pour la présidentielle

Les électeurs parmi les populations dans les zones éparses et rurales sur la bande frontalière ont commencé à voter hier au niveau des bureaux itinérants mis à leur disposition, dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 décembre, a constaté l'APS.

Six bureaux itinérants ou le vote est réglementairement avancé de 48 heures ont été retenus pour couvrir les communes de Taleb-Larbi, Douar El-Ma et Benguecha, à raison de deux bureaux par commune, a expliqué le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saïd Benberdi.

L'opération de vote a débuté hier matin dans de "bonnes conditions" et les électeurs parmi les populations nomades ont commencé à affluer pour glisser leur bulletin dans l'urne, a affirmé à l'APS l'encadreur du bureau de vote itinérant du village Chabab, dans la commune de Taleb-Larbi (80 km d'El-Oued), D.Lotfi, en relevant une affluence "acceptable" en ce début de vote.

Après avoir accompli leur devoir électoral, plusieurs citoyens ont motivé leur vote par une volonté de contribution à la construction d'un Etat moderne à travers des pratiques démocratiques, et seul moyen de préserver la stabilité et la sécurité du pays.

A ce propos, D.Abdallah (40 ans), cadre du secteur de l'éducation, a indiqué être venu voter par conviction du rôle des élections dans la consécration des principes démocratiques pour l'édification d'un Etat moderne et civilisé, un avis partagé aussi par R.Hocine (27 ans), éleveur, dont le vote est, dit-il, pour la stabilité du pays.

Les représentants de deux candidats à la présidentielle du 12 décembre, Abdelaziz Belaid et Ali Benflis, ont soutenu qu'à ses premières heures, l'opération de vote dans les bureaux itinérants est "bien encadrée" et n'a connu aucun dépassement.

Vingt-deux (22) bureaux itinérants ont été désignés à travers la wilaya d'El-Oued pour cette élection présidentielle (6 bureaux ou le vote est avancé de 48 heures, 12 autres de 24 heures, et les 4 restants le jour du scrutin), avec sur leurs listes 10.452 électeurs et électrices.

Le fichier électoral pour l'ensemble de la wilaya d'El-Oued est de 358.224 inscrits répartis sur 191 centres électoraux coiffant 900 bureaux de vote, dont 22 itinérants.

BECHAR :

Poursuite du vote dans le bureau itinérant de la commune frontalière de Béni-Ounif

L'opération de vote pour les élections présidentielles du 12 décembre se poursuit "dans de bonnes conditions" hier au niveau du bureau itinérant de la commune frontalière de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), a-t-on appris de la délégation de wilaya de Bechar de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Les 2.456 électrices et électeurs inscrits sur les listes électorales de ce bureau itinérant, qui sont localisés à travers les localités rurales et éparses de Rosf-Ettayba, Fendi, Oued-Lakhdar et Oued-Namous et qui avaient commencé à voter lundi, continuent aujourd'hui d'accomplir leur devoir électoral, en présence de représentants des candidats en lice à cette présidentielle et ceux de l'ANIE, a-t-on précisé.

L'opération de vote se déroule normalement au niveau de ce bureau itinérant où la caravane électorale mobile sillonnera de vastes étendues pour faciliter la tâche aux électeurs de ces régions éparses et rurales, au titre du dispositif électoral local", a-t-on signalé.

Les élections présidentielles du 12 décembre débuteront aussi 24 heures réglementaires avant la date du scrutin présidentiel à travers huit (8) autres bureaux itinérants au niveau des zones rurales et éparses de la commune de Bechar (Zousfana) et de la wilaya déléguée de Béni-Abbès (Timoüdi, Béni-Abbes, Zghamra, Hjira, Bouhdid, Boukhoulouf, Ksar El-Ma, Hassi-Abdallah, Bent Chark, Timahgarine, Marhouma, Bchir, Idigh, Boudib, Ksiksou et Hassi-Erratma), selon l'ANIE.

APS

Plus de 24 millions d'électeurs appelés aux urnes demain

Plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes demain pour l'élection présidentielle, considérée comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse depuis plusieurs mois.

Au total 24.474.161 électeurs, dont 914.308 inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, ont été recensés lors de l'opération de révision périodique des listes électorales, effectuée du 12 au 17 octobre dernier, par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Le nombre des nouveaux inscrits durant la révision périodique s'élève à 289.643 électeurs, tandis que le nombre des radiés a atteint, durant la même opération, un total de 123.239 électeurs, précise l'ANIE, relevant que le nombre de l'électorat a augmenté de 165.804 électeurs, soit une hausse de 0,67%.

Concernant l'encadrement de l'opération de vote, l'ANIE a fait état de la mobilisation de 501.031 encadreurs, dont 427.854 encadreurs de bureaux de vote et 66.410 encadreurs de centres de vote, outre 6.164 encadreurs des commissions électorales communales de vote, 147 encadreurs des commissions électorales de wilaya, ainsi que 456 encadreurs des commissions électorales diplomatiques ou consulaires.

En outre, 61.014 bureaux de

vote ont été mobilisés à travers le territoire national, dont 135 bureaux itinérants, répartis comme suit : 30.301 bureaux pour hommes, 26.569 bureaux pour femmes et 4.009 bureaux mixtes.

Quant au nombre des centres de vote, il est de 13.181 centres, dont 1.756 centres pour femmes.

Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait assuré, dans ce cadre, que les procédures qui seront adoptées en prévision de ce rendez-vous électoral et le système informatique qui sera utilisé pour la surveillance et l'assainissement des listes du corps électoral, "relèguera la fraude au domaine de l'impossible".

Il a soutenu, également, que l'objectif derrière la Présidentielle de jeudi prochain est "au-dessus des conceptions de certains individus", affirmant qu'elle "constituera une plate-forme solide pour les échéances électorales futures", comme elle représente "la base du changement du régime qui n'a eu de cesse de compter sur les méthodes corrompues et disperser les coalitions devant la primauté de maigres intérêts". Le président



de l'ANIE a exhorté, à cet effet, les électeurs à prendre part à ce rendez-vous "historique et crucial" que connaîtra le pays, estimant que "le futur président devra être en mesure de prendre des décisions courageuses, et le citoyen est appelé à voter en faveur de la personne qui lui semble compétente et à la hauteur de cette responsabilité".

Il est à rappeler que les électeurs de la communauté nationale établie à l'étranger ont commencé à voter samedi.

Ils sont 914.308 électeurs ins-

crits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, selon le fichier électoral national électronique élaboré par l'ANIE.

Le responsable de la communication de l'ANIE, Ali Draâ, avait annoncé, jeudi, que le début du vote pour le scrutin présidentiel pour la communauté nationale établie à l'étranger débutera samedi 7 décembre, alors que le vote pour les bureaux itinérants est prévu 72 heures avant le jour du scrutin du 12 décembre.

"L'individu arrêté lors de la campagne électorale a perpétré des actes d'intelligence avec un Etat étranger" (procureur)

L'enquête préliminaire et judiciaire au sujet de l'individu arrêté lors de la campagne électorale du candidat à la présidentielle Ali Benflis a démontré qu'il s'est rendu coupable d'intelligence avec un Etat étranger, a indiqué lundi un communiqué du procureur de la République près le Tribunal de Bir Mourad Rais (Alger). Le Communiqué précise que "suite à des informations relayées par des médias au sujet d'actes d'intelligence ayant émaillé l'activité de l'équipe de campagne électorale d'un des candidats à la Présidentielle du 12 décembre et attribués à l'un des éléments du staff électoral, le Procureur de la République près le Tribunal

de Bir Mourad Rais, en application de l'article 11 alinéa 3 du Code de procédures pénales, informe l'opinion publique qu'une enquête préliminaire approfondie a été diligentée et a conduit à l'arrestation du mis en cause". Selon la même source, "l'enquête préliminaire et judiciaire a démontré que le mis en cause a perpétré des actes d'intelligence avec un Etat étranger auquel il transmettait des rapports réguliers sur la situation en Algérie en général, et sur les conditions de préparation de la présidentielle, en particulier".

Les investigations ont dévoilé, précise le Procureur de la République près le Tribunal

de Bir Mourad Rais, les éléments suivants: -Le suspect (B.S) faisait partie du staff électoral du candidat à la présidentielle Ali Benflis. -L'individu objet de l'enquête a déclaré avoir fait la connaissance du candidat en 2003 et qu'il lui a rendu ainsi qu'à sa famille plusieurs services, dont le règlement d'un problème de compte bancaire ouvert dans le pays étranger en question, en son nom et au nom de son épouse.

"Saisi du dossier, le juge d'instruction, après avoir auditionné le mis en cause en première comparution, a rendu une ordonnance de placement en détention provisoire", conclut le communiqué.

BUREAUX ITINÉRANTS DE LA WILAYA DE NAAMA : Début de l'opération de vote

L'opération de vote a débuté hier à 8 heures à travers les 15 bureaux itinérants consacrés pour les zones éloignées et les nomades disséminées à travers les vastes steppes de la wilaya de Naama, dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 décembre. Ces bureaux itinérants concernent 9.639 électeurs et électrices répartis sur sept communes que sont Naama, El Byodh, Kasdir, Ain Sefra, Tiout, Asla et Sfisifa, où l'opération de vote a été avan-

cée réglementairement de 48 heures dans le cadre de "procédures organisationnelles strictes" sous la supervision de la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a souligné le coordinateur de la délégation, Bendjedid Fethi. Tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été fournis aux caravanes des bureaux itinérants afin de permettre aux inscrits sur les listes électorales d'accomplir le devoir

électoral dans de "bonnes conditions" à travers les différents villages et points de nomades, a-t-il affirmé, signalant que ces bureaux itinérants sont accompagnés de représentants des cinq candidats à cette élection présidentielle. Le plus grand nombre d'électeurs inscrits qui voteront dans les bureaux itinérants est au niveau de la commune de Sfisifa (100 km au sud-ouest de la wilaya), à savoir 3.314 inscrits dans trois centres rattachés aux

villages de Fortassa, Oulgag et Belgrad, répartis sur 5 bureaux de vote. La caravane sillonnera, dans la daira de Sfisifa, environ 70 sites éloignés où se trouvent des éleveurs et des nomades. La wilaya de Naama compte un corps électoral de 167.233 inscrits dans 77 centres et 404 bureaux de vote dans 12 communes. En outre, 2.559 cadres ont été mobilisés pour cette opération, selon la délégation de wilaya de l'ANIE.

Le scrutin se poursuit sereinement au quatrième jour à Marseille

Le scrutin pour l'élection présidentielle du 12 décembre se poursuivait hier sereinement pour les plus de 65.000 membres de la communauté algérienne de Marseille (Sud de la France) au niveau du Parc Chanot, où les douze bureaux délocalisés vers les communes relevant des Département des Bouches du Rhône et du Vaucluse ont été regroupés. Au quatrième jour du vote, le Pavillon Phocéien du palais des Expositions marseillaises enregistre un flux des ressortissants algériens, venus exercer leur droit de vote dans la sérénité.

Un flux qualifié d'"intéressant" au fil des jours depuis le début du scrutin", par les membres de la délégation de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE),

présents sur place. Des Algériens ont bravé notamment les "tentatives d'intimidation" d'un groupe, au nombre réduit, qui s'est installé à l'entrée de du pavillon afin d'"empêcher" les votants d'y accéder.

Venus seuls ou même en famille, des ressortissants établis dans cette ville du Sud de la France ont eu également à "braver" la grève des transports en France. D'ailleurs, certains ont même déclaré "s'être déplacé à pieds" pour exercer leur devoir électoral. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de faire valoir leur droit. "Un droit que personne ne m'empêchera d'exercer", a déclaré un jeune. Pour un autre moins jeune, "voter ou non est une décision qui ne relève que de moi, et que ne concerne que moi", a-t-il précisé.

Dans la matinée, des membres de la communauté du 3ème âge, notamment des vieilles dames, sont venues accomplir leur devoir électoral tout en brisant le silence du pavillon Phocéien avec des youyous stridents.

Pour rappel le corps électoral à Marseille est au nombre d'un peu plus de 65.000 inscrits sur les listes électorales.

Cinq (5) candidats sont en lice à la présidentielle du 12 décembre, à savoir Abdelmadjid Tebboune (indépendant), Ali Benflis du parti Talaie El Hourriyyet, Abdelaziz Belaid du Front Al-Moustakbel, Azzedine Mihoubi du Rassemblement national démocratique (RND) et Abdelkader Bengrina du Mouvement El-Bina.

APN : Adoption du projet de loi relatif au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, lundi à la majorité, le projet de loi modifiant et complétant la loi 04-19 du 26 décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi, lors d'une plénière présidée par M. Slimane Chenine, président de l'Assemblée.



Dans une allocution lui en son nom par le Secrétaire général du ministère, le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Tidjani Hassan Haddam a souligné l'importance de l'adoption de ce projet de loi qui "s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat dans le cadre de la politique d'appui aux activités, de renforcement de l'emploi et de la recherche de solutions tendant à la dynamisation et à la diversité de l'économie".

"Le problème du chômage influe sur la dynamique socio-économique et menace sa cohésion, d'où l'impératif d'engager des débats politiques au double plan national et international pour mettre fin à ce phénomène", a ajouté le ministre, préconisant "d'adapter la législation aux exigences du marché du travail et de renforcer l'approche de réforme du secteur en direction des jeunes

pour leur donner davantage d'espoir et de confiance en l'avenir".

Le représentant du gouvernement à évoqué, à ce propos, la réduction des délais de traitement des offres d'emploi de 21 jours à 5 jours seulement, affirmant que la responsabilité en matière d'emploi "est une responsabilité commune qui incombe pleinement à tous les acteurs pour faire face radicalement au phénomène du chômage". Pour sa part, le rapporteur de la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle a déclaré que ce projet de loi "qui n'a fait l'objet d'aucun amendement revêt une importance majeure et confirme la réussite de l'expérience de médiation dans le domaine de rapprochement entre l'offre et la demande de l'emploi aux mieux des intérêts des

jeunes en leur facilitant les opportunités d'accès à l'emploi".

Ce texte de loi, a-t-il encore ajouté "vise à conférer la flexibilité aux mesures de médiation dans le marché de l'emploi, à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics de l'emploi et à réduire le traitement de offres d'emploi de 21 jours à 5 jours au maximum".

De son côté, la présidente de la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle a précisé que le projet de loi "a été examiné minutieusement et objectivement en vue de renforcer et d'actualiser l'arsenal juridique du secteur du travail et son adaptation aux développements de l'heure dans le monde du travail afin d'assurer des postes d'emploi aux jeunes, éliminer le chômage et favoriser l'égalité des chances sur le marché de l'emploi".

APN : Adoption des projets de lois relatifs à la Recherche scientifique et aux Radiocommunications

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, lundi à la majorité, le projet de loi portant loi d'orientation sur la Recherche scientifique et le développement technologique, le projet de loi fixant les missions, la composition et l'organisation du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies et le projet de loi relatif aux Radiocommunications.

S'exprimant lors d'une plénière, présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tayeb Bouzid a mis en avant l'importance de l'adoption du projet de loi relatif à la Recherche scientifique et au développement technologique et le projet de loi fixant les missions, la composition et l'organisation du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies pour "donner un grand élan à la stratégie et au système de Recherche scientifique et à son intégration dans le développement durable, outre l'élargissement de la base de consultation pour contribuer au développement scientifique".

L'adoption du projet de loi fixant les missions du Conseil national de la recherche scientifique qui a fait l'objet de l'amendement d'un article élevant le nombre de sa composante de 41 à 45 membres et celui des représentants de la communauté nationale établie à l'étranger à 8 membres constituée, a ajouté le ministre, "un nouveau jalon dans le processus du parachèvement de l'édification des institutions dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique".

Partant, cela permettra au secteur de s'approprier des outils nécessaires permettant d'associer les acteurs des différents secteurs et de la communauté nationale établie à l'étranger à l'encadrement des politiques nationales en matière de Recherche scientifique et de développement technologique en fonction des besoins

de développement socioéconomique, a-t-il ajouté.

Cet arsenal juridique contribuera à l'instauration d'un système favorisant l'innovation et l'édification d'un système scientifique avancé et le développement de la recherche pour développer l'activité économique et réaliser le progrès social, a estimé le ministre.

Il a mis en avant, en outre, l'activation de la relation entre le secteur et l'ensemble des établissements universitaires et de recherche et l'instauration de liens permanents dans le domaine de la recherche en oeuvrant à la création de la compétitivité et l'amélioration du niveau de performance dans tous les domaines.

A ce propos, M. Bouzid a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération en s'appuyant sur le partenariat dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique, qui occupe, a-t-il dit "une place centrale dans les secteurs de production et tertiaire afin de promouvoir la performance, réaliser l'efficacité et renforcer la capacité compétitive.

Cernant le projet de loi relative aux Radiocommunications, la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda Imane Feraoun a affirmé, que le projet de loi a suscité un grand intérêt de la part des députés dans le cadre de son examen et son enrichissement, au regard de son importance pour le développement de la gestion des fréquences radioélectriques afin d'assurer une utilisation rationnelle, équitable et optimale avec la possibilité d'offrir des prestations radio-communications de haute qualité.

Elle a mis en avant, dans ce sens, la nécessité d'une législation adaptée aux nouveautés afin de réunir les conditions, répondre aux besoins des citoyens, garantir la bonne communication à travers des mécanismes, des outils et des techniques de hauts niveaux et permettre aux spécialistes d'effectuer des études en matière de systèmes radiocommunications.

AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE:

Des peines allant de l'acquittement à 20 ans de prison ferme prononcées contre d'anciens ministres et hommes d'affaires

Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a prononcé, mardi, des peines allant de l'acquittement à 20 ans de prison ferme assorties d'amendes allant de 100.000 DA à deux (2) millions de DA à l'encontre d'anciens ministres et hommes d'affaires impliqués dans l'affaire de montage automobile qui a causé une perte de plus de 128 milliards de DA au Trésor public.

Le juge a d'abord condamné par contumace l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, contre lequel un mandat d'arrêt international a été lancé, à une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA pour "octroi d'indus avantages", "abus de fonction", "dilatation volontaire de deniers publics", "blanchiment d'argent" et "fausse déclaration".

L'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a, quant à lui, été condamné à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions de DA pour les mêmes charges retenues contre Bouchouareb, avec la confiscation de tous ses biens saisis, l'obligation pour lui de restituer le profit illicite, qu'il soit chez ses ascendants, descendants ou parents par alliance, et sa privation de ses droits civils et politiques.

Pour sa part, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a été condamné à une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA pour "octroi d'indus avantages lors de la passation de marchés", "abus de fonction", "dilatation volontaire de deniers publics", "fausse déclaration" et "participation au financement occulte de la campagne électorale de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika".

Le tribunal a également ordonné à Sellal la restitution du profit illicite même s'il se trouve chez ses ascendants, descendants ou parents par alliance.

La même juridiction a, par ailleurs, condamné l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Youssi, à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA pour "octroi d'indus avantages lors de la passation de marchés", "abus de fonction" et "dilatation volontaire de deniers publics".

La même peine a été infligée à l'ancien ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, pour des charges analogues.

Le juge a prononcé, en outre, une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA à l'encontre de l'ancienne wali Nouria Yamina Zerhouni pour délit d'abus de fonction, tandis que l'ancien ministre du Transport et Travaux pu-



blics Abdelghani Zaalane a été acquitté du délit de financement occulte de la campagne électorale de l'ex-président.

Des peines fermes de 7 ans de prison et une amende de 500.000 Da ont été également infligées à l'homme d'affaires, Ali Haddad, condamné pour le délit de participation au blanchiment d'argent et financement occulte de la campagne électorale du 5e mandat.

Les mis en cause, Aourane Ahmed, Hadj Ahmed et Chaib Hamoud, fonctionnaires du Groupe Haddad, ont été condamnés à 2 ans de prison ferme, dont un an avec sursis, et d'une amende de 200.000 DA avec confiscation des fonds saisis.

L'homme d'affaires, Ahmed Mazouz a été condamné à 7 ans de prison ferme et d'une amende ferme de (1) million DA avec confiscation des fonds saisis, pour incitation d'agents publics en vue d'obtenir un indu privilégié, de bénéficier de l'influence des agents de l'Etat, de blanchiment d'argent avec dissimulation de son origine et de financement des partis politiques.

Poursuivi pour "bénéfice de l'autorité des agents de l'Etat en vue de la conclusion de marchés publics" et de "blanchiment d'argent", l'homme d'affaires, Hassan Larbaoui a été condamné à 6 ans de prison ferme et d'une amende d'un (1) million DA, avec confiscation des fonds saisis.

L'homme d'affaires, Mohamed Bairi, poursuivi pour le délit d'"incitation d'agents à exploiter leur influence en vue de conclure des marchés publics", a été condamné à une peine de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 Da, tandis que Fares Sellal, fils de l'ancien Premier ministre a été condamné à 3 ans de prison ferme assortis de 200.000 DA d'amende pour délit de participation à l'incitation d'agents publics à conclure les marchés publics.

Amine Tira (fonctionnaire au ministère de l'Industrie) a été condamné à une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA pour avoir conclu des contrats

en violation des dispositions et législations réglementaires et abus de fonction pour octroi d'indus avantages.

Poursuivi pour les mêmes chefs d'accusation, Abboud Achour (fonctionnaire au ministère de l'Industrie) a été condamné à une peine de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende ferme de 100.000 DA.

Les autres fonctionnaires du ministère de l'Industrie et des mines, Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha et Omar Agadir ont été condamnés à une peine de deux (02) ans de prison ferme dont une année avec sursis assortie d'une amende ferme de 200.000 DA.

Djemia Karim et Makraoui Hassina (fonctionnaires au ministère de l'Industrie), Ben Nemroud Abdelkader (homme d'affaires) ainsi que les opérateurs économiques Semaï Mustapha, Semaï Karim et Semaï Sofiane ont été acquittés.

Lors de cette audience, le juge a condamné par contumace les hommes d'affaires Chaabane Aissa, Hafiane Mourad, Ousmida Houssam Eddine et Kamel Ahmed à une peine de 7 ans de prison ferme assortie d'une amende ferme d'un (01) million de DA pour chacun d'entre eux, pour avoir commis des délits en infraction à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux et émis des mandats d'arrêts contre chacun d'entre eux.

Pour ce qui est des personnes morales, les sociétés appartenant à Hassan Larbaoui ont été condamnées à 10 ans, pour chacune d'elles, une amende ferme d'un (01) million de DA pour le délit de "bénéfice du pouvoir et de l'influence des agents de l'Etat". Les sociétés appartenant à la personne physique Ahmed Mazouz, ont été condamnées à verser, pour chacune d'elles, une amende d'un (01) million de DA pour blanchiment d'argent pour le transfert des biens provenant des recettes de la corruption pour dissimuler leur origine illicite. Pour les sociétés appartenant à Mohamed Bairi, nombre d'entre elles ont été condamnées à verser une amende ferme d'un (01) million de DA.

D'anciens ministres et hommes d'affaires condamnés à verser 20 milliards DA au Trésor public (Tribunal)

Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné hier, aux anciens ministres et hommes d'affaires condamnés dans l'affaire de montage automobile, de verser au Trésor public, qui s'est constitué partie civile, 20 milliards de dinars algériens (DA) à titre de dédommagement.

La même juridiction a également condamné Ahmed Ouyahia, les anciens ministres de l'Industrie, Abdesslem Bouchouareb (en fuite), Youcef Youssi et Mahdjoub Bedda, et Amine Tira (fonctionnaire du ministère de l'Industrie), à verser à la partie civile Abdelhamid Achaïbou (propriétaire de KIA) un montant de 2 milliards de DA à titre de dédommagement.

Le tribunal a condamné, dans la même affaire, Ouyahia, Bouchouareb, Youssi et Mahdjoub Bedda à verser une indemnisation de 500 millions de DA à "Emin Auto".

La même juridiction a ordonné Ouyahia, Bouchouareb, Youcef Youssi, Mahdjoub Bedda et Amine Tira à verser une indemnisation de 100 millions de DA à la partie civile "Groupe Ce- vital" et 200 millions de DA au groupe Achaïbou Abderrahmane.

Le juge avait débouté le ministère de l'Industrie et des mines de sa demande d'indemnisation, car non fondée.

SOLIDARITÉ: 895.000 bénéficiaires de micro-crédits jusqu'en octobre dernier

La ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia a fait état, lundi à Alger, de plus de 895.000 bénéficiaires de micro-crédits, jusqu'en octobre dernier, soit un montant global de plus de 58 mds DA. S'exprimant à l'occasion de l'ouverture du Salon des micro-entreprises, Mme. Eddalia a indiqué que, jusqu'en octobre dernier, le nombre des bénéficiaires du dispositif du micro-crédits était de 895.937 bénéficiaires, dont 206.568 femmes et 631.327 hommes, soit un montant global de plus de 58 mds DA.

"Le micro-crédit est très sollicité, notamment par les femmes désireuses d'investir le monde de l'entrepreneuriat", a-t-elle ajouté. "C'est un outil efficace pour appuyer les initiatives visant la création d'activités", a estimé la ministre, ajoutant qu'"il fait partie intégrante de la politique du développement social adoptée par les Pouvoirs Publics, en vue de renforcer les capacités des individus notamment les femmes en matière de création de petites activités économiques rentables".

Créée en 2004, l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) a pour mission l'ancrage et l'appui d'une approche de développement social, à travers l'activité économique, grâce à la formule d'aide et d'accompagnement basée essentiellement sur les concepts d'entrepreneuriat et l'initiative individuelle.

LANGEM est présente à travers le territoire national avec 49 antennes locales, 10 régionales et plus de 600 cellules d'accompagnement au niveau des daïras et communes, chargées de dynamiser l'action de proximité au profit des catégories ciblées par le dispositif du micro-crédit, des catégories ayant exprimé le besoin de bénéficier d'un crédit sans intérêts et d'un accompagnement personnel pour investir le monde de l'entrepreneuriat.

ALGÉRIE-ONU Le développement de la coopération bilatérale entre M. Benmessaud et la Représentante du PNUD en Algérie

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat Abdelkader Benmessaud a passé en revue, lundi, lors d'une audience accordée à la nouvelle représentante résidente du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Blerta Aliko, les perspectives de développement des relations de coopération dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, indique un communiqué du ministère. Lors de cette audience qui s'est déroulée au siège du ministère, le ministre a affirmé son souhait de "renforcer les relations bilatérales à la faveur du soutien et de l'accompagnement du PNUD au secteur dans la concrétisation du programme tracé entre le ministère du Tourisme et les organes onusiens en vue de redynamiser le secteur du tourisme en Algérie", précise le communiqué. M. Benmessaud a évoqué, à cette occasion, "les principaux axes permettant le renforcement et la promotion des relations de coopération, notamment à travers le parachèvement du projet d'élaboration d'une stratégie de promotion de la destination Algérie, la création d'un label algérien, le lancement de projets modèles en matière de tourisme durable, l'environnement et l'écologie et l'accompagnement et la formation de la femme artisanale à travers le territoire national à même de contribuer dans la préservation du patrimoine dont recèle l'Algérie dans le domaine de l'artisanat". Le ministre a mis l'accent, à ce propos, sur l'importance du "suivi de la réalisation du programme de soutien aux capacités statistiques du tourisme en Algérie ainsi que de la poursuite de l'adaptation du système de classification des établissements hôteliers conformément aux normes internationales et l'actualisation du cadre législatif et juridique du secteur".

Pour sa part, la représentante résidente du PNUD s'est félicitée du "potentiel touristique énorme dont recèle l'Algérie", se disant "disposée à soutenir et à accompagner le secteur afin de réaliser les objectifs tracés en adéquation avec la stratégie sectorielle pour relancer ce domaine pour qu'il soit un levier important à la diversification de l'économie nationale". Elle a noté avec satisfaction "l'intérêt qu'accorde les autorités algériennes à la concrétisation des programmes des différents organes onusiens". Au terme de l'audience, les deux parties ont convenu de "poursuivre les efforts pour insuffler une dynamique aux relations bilatérales permettant d'élargir les perspectives de coopération et de promouvoir le partenariat afin de donner une impulsion au tourisme et à l'artisanat en Algérie".

HABITAT: Remise de 2.400 actes de propriété aux bénéficiaires de logements de différentes formules à Alger

Quelque 2.400 actes de propriété ont été remis, hier, aux bénéficiaires de logements de différentes formules réalisés dans le cadre des programmes publics, des logements et des bâtiments construits sur des lotissements et parcelles de terrain.

Supervisée par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud, le wali d'Alger Abdelkhalek Sayouda et le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Karim Bennour, l'opération a porté sur la remise de 2.400 actes de propriété aux bénéficiaires de logements de différentes formules, répartis en 616 actes de propriété de Logement public locatif (LPL), 1.130 actes de Logement social participatif (LSP) et Logement Promotionnel Aidé (LPA), 184 actes de logement AADDL, 365 actes de Logement promotionnel public (LPP), outre 40 actes de type Logement promotionnel libre (LPL) et 65 actes de propriété relatifs à la régularisation d'assiettes foncières de citoyens.

Dans ce cadre, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud a affirmé que "le Gouvernement a décidé, lors de sa réunion, le 30 octobre dernier, la création d'un mécanisme gouvernemental qui aura pour mission de mettre en place un plan d'action pour la régularisation de la situation de l'ensemble des assiettes foncières et des logements, tant ceux réalisés dans le cadre des programmes publics que des logements de particuliers".

A cet effet, "le Premier ministre a adressé, le 6 novembre, une instruction à l'ensemble des membres du Gouvernement et des walis à travers le territoire national à l'effet de parachever immé-



diatement toutes les mesures indispensables à la remise des actes de propriété aux propriétaires de logements", a indiqué le ministre.

Rappelant "la création d'une commission nationale sous la supervision du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, en coordination avec les ministères de l'Habitat, des Finances et de l'Agriculture", M. Beldjoud a précisé que des commissions locales avaient été, par la suite, installées sous la présidence des walis, regroupant l'ensemble des services concernés et des représentants des assemblées élues, chargées de dresser un tableau clair sur la situation prévalant et donner des propositions efficaces qui prennent en considération les spécificités locales de la question du règlement de la propriété".

Les commissions locales ont été chargées également de recenser, en l'espace de 20 jours, tous les logements

concernés par le règlement des actes de propriété et de déterminer les contraintes entravant l'élaboration des actes de propriété, en plus de proposer les mesures devant être mises en œuvre en vue de lever les contraintes relevées et permettre l'élaboration des actes de propriété dans les plus brefs délais, a-t-il dit.

"Vu son imposant parc de logement, un dispositif spécial a été mis en place au niveau de la wilaya d'Alger qui se chargera de solutionner le problème", a rappelé le ministre. A ce titre, il a affirmé que "ce mécanisme gouvernemental vise à éviter tout désagrément aux citoyens désireux de disposer de leurs biens et jouir pleinement de leurs droits élémentaires notamment à la propriété privée, conformément aux dispositions de l'article 64 de la Constitution". Et d'ajouter que "ce mécanisme vise l'élaboration d'une base de données sur la propriété du parc de

logement, l'évaluation du nombre réel des logements, la régularisation et la libéralisation définitive du marché foncier en Algérie, outre la régularisation des cas en suspens dans le cadre des échanges immobiliers.

"Le Premier ministre, Noureddine Bedoui a donné des instructions strictes à cet égard en vue de permettre à tout citoyen d'avoir, dans un délai de six (06) mois, le titre de propriété de son logement", a précisé M. Beldjoud.

Pour sa part, le wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda a fait état de la poursuite de la régularisation des actes de propriété, en coordination avec les différents secteurs, indiquant que "l'examen par le Gouvernement de la situation du programme de logements publics a révélé que la problématique des actes de propriété dont souffrent tant de citoyens et de propriétaires privés de constructions bâties sur des lotissements ou dans le cadre de Coopératives immobilières, impacte négativement l'opération d'obtention des actes de propriété de ces logements par leurs bénéficiaires".

Il a aussi souligné que cette situation "a un impact négatif sur l'organisation du marché foncier en Algérie et entrave l'élaboration d'une base de données sur le parc national de logement, rendant difficile l'évaluation de la demande réelle sur les logements, que l'Etat doit satisfaire, outre l'aspect fiscal relatif aux taxes et droits liés à la propriété".

FOIRE DE LA PRODUCTION NATIONALE: Participation de 500 entreprises publiques et privées

Le ministre du Commerce Saïd Djellab a affirmé, lundi à Alger, que la 28ème édition de la Foire de la production nationale sera marquée par la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et une présence en force des industries militaires.

Lors d'une conférence de presse au siège de la Société algérienne des foires et des expositions PINS Maritimes (Safex), le ministre a précisé que la 28ème édition de la Foire de la production nationale, prévue du 19 au 28 décembre, verra la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et des startups outre une forte présence des industries militaires.

Le ministre a précisé que plus de 120 entreprises nationales participantes actives dans différents domaines, notamment les industries manufacturières et alimentaires, l'industrie du ciment et la sidérurgie.

Cette édition offrira l'occasion à plus de 50 startups d'exposer leurs expériences au niveau d'un pavillon qui "sera une véritable pépinière d'idées et d'opportunités", a-t-il ajouté, estimant que cette manifestation constituera, pour les opérateurs, l'occasion d'asseoir une vision commune de l'avenir de la production nationale et de faire connaître les capacités de production de chaque exposant outre celles de l'industrie militaire. Le ministre du

Commerce a mis en avant l'importance des activités parallèles, citant les conférences et les rencontres professionnelles réunissant les entreprises publiques et leurs paires privées pour examiner les opportunités d'intégration, une rencontre sur le marketing dans les entreprises publiques et une autre sur le financement des startups avec la participation de représentants des banques et des entreprises.

La 28ème Foire de la production nationale verra le lancement d'une campagne de sensibilisation pilote à travers la wilaya d'Alger pour encourager les boulangeries à utiliser les sacs en papier au lieu des sacs plastiques, a encore fait savoir le ministre.

Par ailleurs, le 19 décembre sera la date du lancement d'une autre campagne en faveur de la numérisation et du e-paiement.

Le ministre a saisi cette occasion pour annoncer que 2020 sera l'année de l'ouverture sur l'investissement étranger, après la suppression de la règle 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, dans la loi de Finances 2020.

Dans le cadre de la diversification et la promotion du produit national, M. Djellab a évoqué la création de zones industrielles spécifiques, ajoutant que la priorité sera accordée aux zones frontalières du Sud du pays afin de jouer le rôle

de locomotive de l'intégration économique de l'Algérie en Afrique.

Il a indiqué que l'objectif de ces opérations, qui seront lancées successivement, est l'élaboration d'une vision claire à moyen et long terme pour une économie nationale compétitive encourageant les jeunes et l'innovation et permettant au pays de jouer un rôle économique pionnier en Afrique et en Méditerranée.

De son côté, le Directeur général de la Safex Tayeb Zitouni a mis en avant la croissance qu'a enregistré ces deux dernières années la Foire de la production nationale, devenant la plus importante manifestation organisée par la SAFEX.

Cette Foire qui occupera une superficie de 22.352 m3, enregistre, pour la 3e année consécutive, la participation des entreprises relevant de l'Armée nationale populaire (ANP) avec un total de 16 unités de production dans les domaines de l'industrie navale et aéronautique, l'industrie électronique et les énergies renouvelables, outre le textile et la mécanique.

Concernant la répartition de l'activité économique, les organisateurs ont fait état de 50 entreprises actives dans le domaine de l'industrie de montage, 27 entreprises dans le domaine de l'industrie électrique et électronique et 69 autres actives dans le domaine de l'industrie chimique et pétrochimique.

MODALITÉS DE TRAITEMENT DES COMPTES DEVISES DES PARTICULIERS: Les explications de la Banque d'Algérie

Les mesures adoptées dans le traitement par les banques des opérations sur les comptes devises des particuliers s'inscrivent dans le cadre des directives de la Banque d'Algérie (BA), visant à promouvoir l'inclusion financière, a précisé la BA dans une nouvelle note adressée aux banques et établissements financiers.

Suite aux questions et aux interrogations qui ont été soulevées concernant les modalités pratiques en matière de traitement par les banques des opérations sur les comptes devises de leur clientèle, la Banque d'Algérie a indiqué que "les mesures à adopter dans le traitement desdites opérations, doivent continuer à s'inscrire dans le sillage des directives figurant dans les notes n 01-2018 du 14 février 2018 et n 02-2018 du 19 juin 2018 de la Banque d'Algérie", lit-on dans le document de la BA. "Les banques sont invitées, dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière relative à l'épargne en devises des particuliers, à faciliter l'ouverture desdits comptes et de leur alimentation, à l'instar de ceux libellés en monnaie nationale, dans le respect du dispositif législatif et réglementaire en vigueur", selon la même source.

Cela étant rappelé, a-t-elle poursuivi, "sans se départir de l'observation de la diligence et du devoir de vigilance, né-



cessaire" en matière de connaissance de leurs clients et de la cohérence des opérations (versements, virements, retraits, des mouvements opérés et de la marche du compte...), initiées sur les comptes des clients, au regard de leur profil, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du

terrorisme. Etant entendu, que "les seuils de référence fixés par voie légale et réglementaire, se rapportent aux déclarations douanières que doivent observer les voyageurs résidents et non-résidents, en provenance de ou à destination de l'étranger, en conséquence, toute disposition contraire est nulle et non avenue", a ajouté la note de la BA.

Pour rappel, le ministre des Finances, Mohamed Loukal

avait précisé récemment à l'APN que la dernière note de la Banque d'Algérie (BA) relative à l'obligation de déclarer l'origine des dépôts bancaires en devises "concerne exclusivement les étrangers".

La BA avait demandé aux banques dans une correspondance datée du 27 octobre écoulé, que "toute alimentation d'un compte devises pour un montant égal ou supérieur à l'équivalent de mille (1.000 euros) doit être appuyée, préalablement, par une déclaration douanière d'importation de ce montant". Le ministre a rappelé qu'il avait personnellement exempté les citoyens, en juin 2018, lorsqu'il était gouverneur de la BA, de déclarer la source d'alimentation en monnaie nationale et en devises. "Cette mesure incitative a permis de drainer environ 500 millions de dollars en nouveaux dépôts en seulement sept (7) mois", avait indiqué M. Loukal, mettant l'accent sur l'impératif d'asseoir "la confiance entre le client, l'administration et les banques".

EXÉCUTION DU BUDGET DE 2016: Plusieurs dysfonctionnements relevés par la Cour des Comptes

La Cour des Comptes, a relevé, dans son rapport d'appréciation sur l'exécution du budget de 2016, inclus dans le cadre de son rapport annuel, publié au dernier journal officiel, plusieurs dysfonctionnements relatifs à la gestion des dépenses budgétaires.

Sur les résultats de l'exécution de la loi de finances 2016, la Cour relève une compression des dépenses de 12,29%, outre un redressement des recettes budgétaires de 10,43%, soit de 462,34 milliards (mlds) de DA, qui reste tout de même inférieur à l'augmentation réalisée en 2015 (16,30%).

Cela a contribué à réduire le déficit budgétaire à 1,517,36 Mrds de DA (y compris dépenses imprévues), soit -53,12% par rapport aux prévisions de l'année et -46,96% comparativement aux réalisations de l'exercice précédent. Cependant, le déficit budgétaire reste, souligne la Cour, "surévalué", par l'imputation sur le budget de l'Etat des dépenses dites imprévues, qui sont, soutient-elle, "insuffisamment renseignées et qui ne sont pas de nature à asseoir les règles de transparence et de rationalité budgétaires".

La Cour a également observé "le non-respect des règles d'octroi et d'utilisation des crédits nécessaires répondant à des besoins réels". Les dépenses budgétaires ont été réalisées à hauteur de 6,543,49 mds de DA en 2016, dont 4,326,91 mds de DA en dépenses de fonctionnement (66,13% en structure), 2,031,26 mds de DA au titre des dépenses d'équipement (31,04%) et 185,32 mds de DA en dépenses imprévues (2,83%).

Rappelant que la gestion de ces dépenses a été caractérisée par des mesures de plafonnement de certaines dépenses, en dehors des dépenses du personnel, et de gel d'opérations d'équipement, instituées dans l'optique de rigueur, d'économie et de rationalisation des dépenses budgétaires, la Cour souligne que ces mesures "n'observant pas les principes d'autorisation et de prévision".

Les mesures en question ont été, en outre, "pratiquées de manière peu orthodoxe donnant lieu à d'importants montants impayés (augmentation de la dette), dans un contexte marqué par un manque de rigueur dans la prévision et où des reliquats considérables sont affichés, à savoir 480,423 mds de DA pour les dépenses de fonctionnement et 3,955,417 mds de DA pour l'équipement", observe la Cour dans son rapport. Les dépenses

incompressibles continuent à être prééminentes, en premier rang les dépenses du personnel, en augmentation par rapport à 2015 (+4,65%), avec une proportion de 54,39%, suivies des interventions publiques (28,77%). Les transferts sociaux marqués par une hausse de 7,77% par rapport à 2015, se sont élevés à un montant global budgétisé de 1.841,57 mds de DA soit l'équivalent de 9,83% du PIB. Le niveau de ces transferts témoigne, selon la Cour, "des difficultés à contenir ce type de dépenses". D'une part, leur gestion, à travers les contributions et les subventions accordées aux différents établissements et organismes publics, se heurte à des difficultés de suivi et d'efficacité, d'autre part, à assurer leur couverture face à une conjoncture défavorable fragilisée par la chute tendancielle des cours du pétrole et de la rarefaction des sources de financement, explique-t-elle.

Par ailleurs, la ventilation par secteur d'activité laisse apparaître, poursuit la Cour, une "faible absorption des crédits d'équipement, mis en place par l'Etat pour le développement des secteurs.

Ainsi, le programme d'investissement a enregistré un taux de consommation en dessous de la moyenne soit 38% contre 36% en 2015, d'où d'importants reliquats de crédits, soutient la Cour des Comptes.

Les programmes communaux de développement (PCD) n'ont été exécutés qu'à hauteur de 4,773%, leur gestion ayant été marquée, fait observer la Cour, par "plusieurs insuffisances en l'absence, entre autres, d'une planification et de programmation au niveau de plusieurs communes, l'absence des programmes de développement annuels et pluriannuels et le manque de maturation des projets". L'absence de critères de répartition des crédits et la non-participation des citoyens et des acteurs locaux aux choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions prônées par les pouvoirs publics à même d'assurer le développement durable de la collectivité et améliorer le niveau de vie des citoyens a été également relevée. Pour ce qui est des comptes spéciaux du Trésor, ils ont dégagé, à la fin 2016, un solde créditeur de 2,950,552 mds de DA, contre 5,919,101 mds de DA en 2015, soit une régression de 50,45% (-2,968,553 mds de DA). La même tendance a été enregistrée en 2015

par rapport à 2014 avec une baisse de 28,61% (-3,622,815 mds de DA).

Ce résultat, est imputable, principalement, aux comptes d'affectation spéciale (CAS) qui ont dégagé un solde créditeur de 4,532,454 mds de DA contre 7,381,712 mds de DA en 2015. Dans son rapport, la Cour évoque des insuffisances dans la gestion de ces comptes. "Les insuffisances dans la gestion des CAS demeurent de mise, particulièrement celles liées aux modalités de financement et à la mobilisation des fonds.

Aussi, une sensible élévation du solde débiteur des comptes de prêts est constatée, surtout ceux destinés à l'habitat et au Fonds national de l'investissement et résulte des faibles niveaux de recouvrement", précise-t-elle. En matière des recettes budgétaires, elles ont atteint 5,026,13 mds de DA en 2016, composées, en majorité, de ressources ordinaires avec 3,343,58 mds de DA (66,52%) suivie de la fiscalité pétrolière pour 1,682,55 mds de DA (33,48%). Une amélioration est constatée par rapport à 2015, propulsée par les recettes fiscales (+5,58%) et les autres recettes (+442,158 mds de DA avec un taux de progression de 194,43%) liés au produit de la contribution de la Banque d'Algérie, tandis que les recettes ordinaires et la fiscalité pétrolière ont emprunté une tendance inverse, manifestée par des taux négatifs respectifs de -28,08% et de -2,34%. Concernant le déficit global du Trésor, qui a reculé à -2,054,61 mds de DA en 2016, contre -2,806,244 mds de DA en 2015, son redressement résulte, notamment de l'augmentation des profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés. Le financement des déficits, cumulés par le Trésor, a été majoritairement assuré par les ressources du FRR dont 2,370,352 mds de DA ont été affectées en 2016. A noter que la Cour des Comptes exerce sa mission consultative des avant-projets de lois de règlement budgétaire (APLRB) conformément à la Constitution et l'ordonnance 95-20 de 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour, qui prévoit, dans son article 18, que "la Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de lois de règlement budgétaire". Les rapports d'appréciation qu'elle établit à cet effet, au titre de l'exercice considéré, sont transmis par le Gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi afférent.

PORT D'ANNABA: Exportation jusqu'à novembre de 460000 tonnes de ciment

Des quantités de 460.000 tonnes de ciment (clinker) de la cimenterie CILAS dans la wilaya de Biskra ont été exportées "depuis décembre 2018 à fin novembre 2019" via le port d'Annaba, a-t-on appris hier des responsables de la direction commerciale de cette entreprise portuaire.

L'exportation de cette matière brut vers les marchés africains vient en concrétisation de la stratégie nationale de promotion des exportations hors hydrocarbures et l'encouragement des activités économiques productives et créatrices de richesses, a-t-on précisé.

Les services commerciaux du port d'Annaba prévoient la réalisation d'un volume d'exportation de 500.000 tonnes de ciment clinker, a-t-on souligné de même source, rappelant que la première opération d'exportation de cette substance avait eu lieu en décembre 2018 depuis ce port vers un pays de l'Ouest de l'Afrique.

En plus du clinker, le port d'Annaba exporte d'autres substances brut hors hydrocarbures, comme "le laitier du haut fourneau" du complexe sidérurgique Sider El-Hadja (formé de constituants non ferreux, des fondants et des cendres de coke), a-t-on fait savoir de même source, affirmant que ce complexe avait déjà commencé l'exportation de cette matière et d'autres produits sidérurgiques. Le phosphate, l'ammoniac et d'autres produits agricoles figurent parmi les principales matières exportées via le port d'Annaba, a-t-on noté.

MINES: 28 offres techniques retenues pour 13 sites d'exploitation à Tamanrasset

Vingt-huit (28) offres techniques ont été retenues pour l'exploitation de 13 sites de marbre et de granite dans la wilaya de Tamanrasset, a indiqué hier à Alger le président du comité de direction de l'Agence nationale des activités minières (ANAM), Djamel Khelouf.

L'ANAM a procédé à l'ouverture des plis de 29 soumissionnaires qui ont présenté leurs offres techniques suite à l'avis d'appel d'offres national et international pour la 49e session d'adjudication de 13 permis miniers destinés exclusivement aux pierres décoratives marbre et granite dans la wilaya de Tamanrasset.

Sur le nombre global de ses offres techniques lancées en novembre dernier, 28 ont été retenues contre seulement une (01) offre rejetée pour non conformité de document au cours de cette séance d'adjudication en présence des soumissionnaires.

Désormais, une commission ad hoc est chargée de l'étude et de l'analyse des offres techniques acceptées. Les soumissionnaires des offres techniques éligibles, conformément aux dispositions du cahier des charges, seront invités à déposer leur offre financière le 25 décembre prochain. Comme pour les plis techniques, l'ouverture des plis financiers se fera également en séance publique et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. A noter que cette opération, dans sa 49e session d'adjudication a été lancée par le ministère de l'Industrie et des Mines à travers l'ANAM pour la création d'un pôle minier dans la wilaya de Tamanrasset, destiné à ces roches décoratives. Selon le ministère, l'objectif attendu consiste en la création d'un nouveau pôle minier spécialisé en roches décoratives, principalement en granite et marbres "dans une région à fort potentiel minier".

Pour rappel, la précédente session d'adjudication (48e) a été lancée en mars de cette année. Elle concernait 8 permis miniers et 21 carrières réparties sur 15 wilayas du pays.

Il en avait résulté l'attribution de 18 permis miniers pour un montant global de 497 millions de DA.

AIN TÉMOUCHENT: Suspension à titre conservatoire du chef de daïra de Beni Saf

Le chef de daïra de Beni-Saf (Ain Témoüchent) a été suspendu de ses fonctions à titre conservatoire, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya.

La suspension du chef de daïra de Beni Saf a été décidée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire pour des raisons professionnelles. Ce responsable a déjà occupé le même poste au niveau de la daïra d'El Malah (Ain Témoüchent) avant d'être muté à Beni Saf dans le cadre du mouvement partiel ayant touché le corps des chefs de daïras en novembre 2018.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES DE CHLEF 13 opérations d'exportation en novembre



La direction régionale des douanes de Chlef a enregistré une reprise des exportations hors hydrocarbures en novembre dernier, à travers 13 opérations d'exportation de différentes marchandises et produits, ont indiqué lundi les services de cette direction.

«Les exportations hors hydrocarbures ont enregistré une reprise en novembre dernier, à travers les wilayas relevant de la direction régionale des douanes de Chlef (Tiaret, Ain Defla, Mostaganem, Relizane et Tissemsilt), est-il indiqué dans un communiqué de ces services, signalant l'enregistrement de «13 autorisations d'exportation d'importantes quantités de différents produits agricoles, alimentaires et de matériaux de construction».

A titre indicatif, le document fait cas de quatre opérations d'exportation enregistrées au niveau des services des douanes de Ténés (Chlef) et Tiaret, en novembre dernier, contre zéro exportation, en octobre.

Les exportations à partir du port de Ténés ont consisté en près de 25,639 tonnes de conserves de Harissa en boîte, exportés vers la Libye, au moment où trois opérations d'exportation de 153 tonnes de légumes (114 tonnes de pomme de terre et 39 tonnes d'oignons) ont été enregistrées à partir de Tiaret, vers la Mauritanie.

D'autres opérations portant sur l'exportation de 200 tonnes de pomme de terre vers le Sénégal et 60 tonnes d'oignon vers la Mauritanie sont, aussi, programmées à partir de la même wilaya.

Le même communiqué rendu public par la direction régionale des douanes de Chlef fait, également, état de neuf autorisations enregistrées par les services des douanes de Mostaganem pour l'exportation de 168,896 tonnes de dattes, et 14,399,764 tonnes de fer vers l'Union européenne.

L'enregistrement de ces «indices positifs» dans les exportations hors hydrocarbures sont le fruit des facilitations accordées aux opérateurs économiques, dont particulièrement l'ouverture d'un couloir vert pour les fruits et légumes, et les produits périssables, la simplification des opérations de contrôle des autres marchandises, la vérification et dédouanement sur site des marchandises, et enfin la simplification des régimes économiques douaniers relatifs aux exportations, a conclu la même source.

DIRECTION DES FORÊTS D'ALGER : 8 contraventions dressées pour atteinte à la propriété forestière

Les services des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger ont traité, l'année en cours, huit (08) affaires liées à l'atteinte à la propriété forestière et dressé 08 contraventions, enregistrées en majorité au niveau des forêts de Baïnem, Ain Benian, Céleste (Bouzeréah) et Zaataria (Zeralda), a affirmé lundi la chargée d'information à la direction des forêts.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle et de prévention, les agents de la police forestière relevant des services de forêts ont dressé 08 contraventions liées à l'atteinte à la faune et à la flore, a précisé Mme.

Saidi Imane, ajoutant que la plupart des cas ont été enregistrés au niveau des forêts d'Alger dont Baïnem (Ain Benian), Céleste (Bouzeréah) et Zaataria (Zeralda).

Le couvert végétal de la wilaya d'Alger subit plusieurs agressions telles que l'abattage des arbres, la construction illicite et le jet anarchique des déchets, a fait savoir Mme. Saidi, soulignant que les agents des services des forêts agissent conformément à la loi 84-12 portant régime général des forêts.

Dans le cadre du programme «mon environnement est vert 4», la forêt de Baïnem abritera samedi 14 décembre une journée de sensibilisation et de divertissement à l'occasion de la journée mondiale des forêts, le 11 décembre de chaque année, a annoncé la chargée de



l'information. A rappeler que le directeur des forêts de la wilaya d'Alger, Noureddine Baaziz a déclaré auparavant que son département avait engagé des

poursuites judiciaires à l'encontre de plusieurs personnes ou entreprises ayant commis des infractions forestières.

ANSEJ-KHENCHELA: Création de plus de 9000 postes d'emploi depuis 1998

Plus de 9.000 postes d'emploi ont été créés dans la wilaya de Khenchela depuis l'année 1998 à la faveur du financement de projets dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), a-t-on appris lundi du directeur de l'antenne locale de cette agence.

Le financement des projets dans le cadre de ce dispositif, opérationnel dans la wilaya depuis 1998, a permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment la création de 9.720 emplois, a indiqué Abdeslem Zeroual lors d'un point de presse tenu au siège de l'ANSEJ.

Pas moins de 7.564 micro-entreprises, créées dans le cadre de cet organisme depuis l'année 1998 jusqu'au début du mois de décembre courant, ont contribué à

relancer l'économie locale à travers les 21 communes de la wilaya de Khenchela, a assuré M. Zeroual. Le secteur des services a totalisé 3.744 projets, suivi des secteurs de l'agriculture avec 2.047 projets, l'artisanat avec 847 projets, le bâtiment et les travaux publics et hydrauliques (BTPH) avec 478 et l'industrie avec 448, a-t-il fait savoir.

Durant la même période, le coût global du financement des projets agricoles, qui ont permis la création de 5.000 postes d'emploi, a atteint «plus de 83 milliards de dinars», a précisé M. Zeroual, soulignant que «la vocation agricole de la wilaya de Khenchela et l'engouement notamment au Sud de la wilaya sur les activités agricoles ont contribué au développement de la filière dans

la région». S'agissant du bilan de l'année en cours, M. Zeroual a fait état du financement de 67 projets versés dans les domaines de l'agriculture (26 projets), les services (20 projets), l'artisanat (21 projets), le bâtiment (7 projets) et l'industrie (7 projets).

De nouvelles mesures visant à dégelier l'extension des activités de différents projets ont été récemment approuvées, a annoncé la même source qui a appelé les jeunes à se diriger vers les bureaux de l'ANSEJ en vue de bénéficier de ces avantages.

Le directeur de l'antenne locale de l'ANSEJ a révélé que la maison de l'entrepreneuriat a été officiellement rouverte au niveau de l'université Abbas Lghroug de Khenchela, évoquant l'orga-

nisation d'une campagne de sensibilisation, «du 16 au 18 décembre prochain», visant à inculquer la culture d'investissement chez les étudiants prochainement promus.

Aussi, 181 locaux de l'office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI) et de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) seront distribués «durant l'année en cours» à des jeunes bénéficiaires de projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi, et ce, en application des décisions du conseil ministériel mixte relatives au programme de distribution des locaux commerciaux relevant des institutions placées sous la tutelle du ministère de l'Habitat, a fait savoir M. Zeroual.

MONTAGNES: Programme de reboisement de 240 ha aux monts d'Oran

La wilaya d'Oran a bénéficié, d'un programme national de réhabilitation des monts forestiers portant le reboisement sur une surface s'étendant sur 240 ha pour le renouvellement du couvert végétal et la préservation de l'écosystème a-t-on appris lundi auprès de la conservation des forêts.

Dans ce cadre, la plantation d'arbres sur une superficie de 160 ha a été entamée au niveau des Plateaux d'Arzew (est d'Oran) par trois entreprises privées pour un délai de deux années, a indiqué le conservateur des forêts de la wilaya.

Cette opération intervient après les incendies enregistrés de 2012 à 2014 dans la région nécessitant le renouvellement du couvert végétal par la plantation d'arbres forestiers (eucalyptus, acacia et caroube), a fait savoir Khachmani Larbi, soulignant que 90 pour cent des forêts que recèle la wilaya d'Oran sont situés au niveau des mon-



tagnes. Les plateaux d'Arzew ont fait l'objet, avant ce programme, d'une opération de régénération d'une surface de 40 ha dont 24 à Arzew, qui se poursuit.

Inscrit dans le cadre du programme de reboisement d'une surface de 80 ha

lancé l'année dernière et ciblant aussi la zone montagneuse «Safra» dans la commune de Boutléris sur une durée de deux ans, ce projet est initié par la direction régionale de génie rural.

Le programme national de boisement et reboisement concrétisé au niveau des domaines nationaux boisés est suivi par les subdivisions forestières concernées par cette opération.

Il a pour objectifs de protéger les montagnes contre l'érosion, de même que des infrastructures de base et des terres agricoles, d'augmenter l'étendue du patrimoine et de préserver l'écosystème en plus de lutter contre la pollution, a-t-on souligné. Une opération de plantation d'arbres est prévue jeudi à Gdyl avec la participation de la direction de wilaya des moudjahidine à l'occasion de la commémoration des manifestations du 11 décembre 1960.

MILA: Plus de 3100 affiliés à la CASNOS sommés de payer leur cotisation annuelle

Plus de 3100 affiliés à la caisse nationale des assurés non-salariés (CASNOS) dans la wilaya de Mila ne se sont toujours pas acquittés de leur cotisation annuelle à l'approche de l'échéance, a indiqué le directeur local de la CASNOS, Youcef Boukassa.

Les affiliés à la CASNOS, a-t-il indiqué, ont jusqu'à «fin décembre» pour régulariser leur situation vis-à-vis de la caisse.

Les retardataires sont appelés à se rapprocher des différentes agences mobilisées à travers la wilaya de Mila pour l'opération de recouvrement des cotisations, a-t-il souligné, ajoutant que ceux qui devront après cela verser les arriérés des années précédentes auront la possibilité de bénéficier d'un calendrier de paiement.

Cette disposition visant l'apurement graduel des arriérés de cotisation permettra aux affiliés concernés de bénéficier de tous les avantages accordés par la CASNOS, tels que la carte Chiffa, le remboursement des ordonnances médicales ou encore la prise en charge dans les différents établissements de santé conventionnés, selon la même source.

Il a également fait savoir que les retardataires pourraient également se voir exonérés de pénalités de paiement en fonction des justificatifs présentés à la commission ad-hoc.

M. Boukassa a, dans ce contexte, fait savoir que la CASNOS a récemment mis en place un guichet itinérant devant sillonner toutes les com-



munes de la wilaya de Mila pour permettre à ses adhérents de régulariser leur situation sans avoir à se déplacer au siège de l'agence.

Ce responsable a également évoqué la nouvelle mission de la caisse portant sur l'assistance sociale qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement administratif et médical des assurés âgés et des malades ne pou-

vant pas se déplacer au siège de l'agence de wilaya, par le biais de visites périodiques aux domiciles des concernés.

Ainsi plus de 230 visites ont été effectuées depuis le début de l'année au profit de ceux qui effectués des interventions chirurgicales ou bien pour la remise de cartes Chiffa et l'actualisation des dossiers d'affiliation.

EL TARF: Arrestation de 3 récidivistes pour agressions ayant conduit à un handicap à vie à Ben M'hidi



Les services de la police de la daïra de Ben M'hidi (El Tarf) ont arrêté trois (03) malfaiteurs pour coups et blessures ayant conduit à un handicap à vie, a-t-on appris lundi du chargé de la communication à la sûreté de wilaya le commissaire principal Labidi Mohamed Karim. Agissant sur information faisant état des agressions de ces individus, des récidivistes âgés entre 20 et 40 ans, les services de police ont ouvert une enquête qui a abouti à l'arrestation de cette bande de malfaiteurs qui semaît la terreur dans la ville, a ajouté le commissaire principal Labidi. Les malfaiteurs ont été appréhendés en flagrant délit d'agression, a signalé la même source, précisant que les mis en cause ont été présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel de Dréan pour «association de malfaiteurs» et «homicide volontaire», a-t-on soutenu de même source.

ORAN: L'ex-directeur de l'agence foncière de Bir Djir condamné à 3 ans de prison ferme



L'ex-directeur de l'agence foncière de la commune de Bir El-Djir (B.B) a été condamné, mardi, à une peine de trois ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de cité Djamel (Oran). Le procureur de la République avait requis, le 26 novembre dernier, une peine de 7 ans de prison ferme à son encontre. Le mis en cause est poursuivi pour faux et usage de faux, escroquerie et l'utilisation abusive de sa fonction. Le procureur de la République avait également requis une amende de 500.000 DA à l'encontre du mis en cause. Cette affaire revient après que l'accusé ait introduit une opposition, suite à un premier verdict de 5 ans de prison ferme prononcé à son encontre par le même tribunal en janvier 2017.

Selon les faits relatés durant l'audience, l'affaire remonte à 2010, lorsque le propriétaire d'un terrain, sis à Bir El-Djir, sur lequel il avait édifié une usine, a été notifié d'un avis d'expulsion.

Le même jour, les services de l'APC de Bir El-Djir, accompagnés d'éléments de la gendarmerie nationale, se sont rendus sur les lieux pour exécuter la décision d'expulsion. Le propriétaire de l'usine a présenté aux responsables de l'APC et aux forces de l'ordre tous les documents attestant l'achat du terrain en question en 2004, qui s'étale sur 2.000 m2. Sur ces faits, les éléments de la gendarmerie nationale ont lancé une enquête et une plainte a été déposée pour la récupération du terrain, qui s'est avéré être la propriété de la commune de Bir El-Djir.

En 2012, après une série d'enquêtes préliminaires, de nombreuses anomalies ont été découvertes dans le dossier en relation avec le terrain en question.

Les documents présentés par le propriétaire de l'usine mentionnaient, entre autres, une délibération falsifiée de l'APC de Bir El-Djir remontant à juillet 1997 concernant le terrain et signée par l'accusé. Ce dernier a été alors arrêté et placé en détention, puis jugé par le tribunal correctionnel de cité Djamel qui l'a condamné à 5 ans de prison ferme.

CONSTANTINE: Saisie de plus de 20 tonnes de marchandises impropres à la consommation

Une quantité de plus de 20 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes d'hygiène et de sécurité a été saisie en novembre dernier dans la wilaya de Constantine, a-t-on appris lundi de la direction du commerce.

Les éléments de la brigade de répression de la fraude de ce secteur ont saisi 20,76 tonnes de différents produits impropres à la consommation et non conformes aux mesures de sécurité d'une valeur globale de plus de 1,14 million de dinars, a indiqué à l'APS, le chef du service de la protection du commerce et de la répression de la fraude



auprès de la direction du commerce, Abdelghani Bounaâs.

Durant la même période, les brigades de contrôle de la qualité et de répression de la fraude ont

saisi plus de 17 quintaux de produits pour absence d'étiquetage, 57 quintaux de viandes blanche et rouge et de leurs dérivés ainsi que 15 quintaux d'eaux minérales, de boissons gazeuses

et des jus. En novembre dernier, 3.218 interventions ont été effectuées par les services du commerce ayant donné lieu à l'établissement de 215 contrevenances, a fait savoir la même source, soulignant que la plupart des infractions enregistrées sont liées au «manque d'hygiène et d'autocontrôle», à «l'absence de l'étiquetage» et aux «ventes de produits impropres à la consommation».

Aussi, deux cent-dix (210) procès verbaux (PV) de poursuites judiciaires ont été établis à l'encontre des contrevenants et 38 échantillons de différentes marchandises ont été prélevés pour analyses.

NÂAMA: Démantèlement d'un réseau de trafic de drogue et saisie de 510 kg de kif traité selon la Sûreté de wilaya

La brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Nâama a démantelé dernièrement un réseau international de trafic de drogue et arrêté quatre de ses membres avec la saisie de 510 kg de kif traité, a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité.

Le chef de brigade, le lieutenant Antar Imad, a indiqué, lors d'une conférence de presse, que cette opération a eu lieu suite à des informations faisant état d'un réseau international de trafic de drogue opérant au niveau national.

L'opération a permis l'arrestation de quatre éléments du réseau, le cinquième étant en fuite, la saisie de 510 kg de kif traité, de deux véhicules uti-

lisés par le réseau pour le transport de la drogue et un montant de 540.000 DA.

Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire ont arrêté, après investigations et un suivi permanent, les éléments de ce réseau et saisi la quantité de drogue lors d'une sourcière dressée sur une piste accidentée à l'ouest de la wilaya, a souligné le lieutenant Antar Imad.

La BRI a intercepté un véhicule touristique où a été dissimulée la quantité de drogue provenant d'une zone frontalière de l'extrême ouest de la wilaya en direction d'une wilaya dans l'Est du pays, a-t-il ajouté.

Une procédure judiciaire a été



engagée à l'encontre des mis en cause qui ont été présentés devant la justice.

L'enquête sur cette affaire se poursuit, a précisé la même source.

AFRIQUE DU SUD: Un détenu se fait tuer après une tentative d'évasion d'un tribunal

La police sud-africaine a tué lundi un détenu qui tentait de s'échapper d'un tribunal de Johannesburg où il devait comparaître, a fait savoir une source sécuritaire.

Trois autres détenus qui l'accompagnaient dans sa tentative ont été rattrapés par la police, dont deux après avoir été blessés, mais un quatrième a réussi à s'évader, a précisé la brigadière Mathapelo Peters dans un communiqué.

«Les premières informations suggèrent que les suspects étaient armés de couteaux», a précisé Mme Peters, ajoutant qu'ils avaient blessé deux policiers lors de leur tentative.

L'Afrique du Sud connaît régulièrement des scènes de violence. Selon les plus récentes statistiques officielles publiées en septembre, plus de 21.000 personnes y ont été assassinées pendant les douze mois achevés le 31 mars dernier, une moyenne de 58 meurtres par jour.

FRANCE: Des livreurs disparaissent avec un million d'euros de marchandises

Des livreurs, qui venaient d'être embauchés par un sous-traitant de la société française Chronopost spécialisé dans le transport de petites marchandises, ont disparu avec deux fourgons remplis de colis, pour une valeur totale d'environ un million d'euros, selon une source proche du dossier.

Les livreurs avaient été embauchés début décembre. Vendredi vers 9H00 (08H00 GMT), ils sont venus récupérer la marchandise - au total 250 colis, majoritairement des téléphones - au dépôt Chronopost d'Alfortville, en région parisienne, a expliqué cette source, confirmant une information du quotidien français Le Parisien. Ils auraient dû terminer leur tournée vers 17H00. Sans nouvelles d'eux et la marchandise n'ayant jamais été livrée, leurs employeurs sont allés porter plainte au commissariat vers 23H00.

KENYA: Un lion recherché après avoir tué un homme à Nairobi

Un lion a tué un homme lundi à Nairobi après s'être échappé du Parc national situé au sud de la capitale kenyane, ont annoncé les autorités chargées de la faune sauvage, avertissant que l'animal était toujours en liberté dans la ville. Le Service kényan de la faune sauvage (KWS), qui gère le parc, a lancé des recherches pour localiser et endormir le lion, après qu'il a déshabillé un homme.

Le KWS «appelle le public à rester calme et à ne pas s'aventurer dehors la nuit jusqu'à ce que le lion soit capturé», dans une déclaration à la presse. L'incident s'est produit hors du parc, à sa périphérie sud, a précisé le KWS. Le parc est entouré de clôtures électriques mais pas complètement, ce qui permet la migration traditionnelle d'animaux à la recherche de pâturage.

Des espèces menacées comme les lions, les léopards, les rhinocéros et les buffles vivent dans le parc, sur fond de grasse-ciel. Le parc n'est qu'à sept kilomètres du centre de Nairobi et ce n'est pas la première fois que des animaux errent dans cette ville de plus de quatre millions d'habitants.

En mars 2016, un lion avait été abattu après s'être glissé hors du parc et avoir attaqué et blessé un homme. En février 2016, deux lions avaient erré pendant une journée dans Kibera, un bidonville densément peuplé, avant de retourner dans le parc.

Quelques jours plus tard, d'autres lions avaient été repérés en ville.

ERUPTION VOLCANIQUE EN NOUVELLE-ZÉLANDE: La police ouvre une enquête

La police néo-zélandaise a annoncé mardi l'ouverture d'une enquête criminelle visant à déterminer comment une éruption volcanique sur une île touristique a pu causer la mort de 13 personnes, selon un bilan toujours provisoire.

Le niveau de menace du volcan avait été relevé la semaine dernière, ce qui soulève la question de savoir si les touristes auraient dû être autorisés à se rendre sur White Island, également appelée Whakaari, dans le nord de la Nouvelle-Zélande.

«Je peux maintenant confirmer que nous allons ouvrir une enquête criminelle sur les circonstances dans lesquelles des personnes sont décédées et ont été blessées sur White Island», a déclaré à la presse le sous-commissaire John Tims à Wellington. M. Tims n'a pas précisé l'objet de cette enquête ni les chefs d'accusations auxquels elle pourrait aboutir.

Il a en outre fait savoir que cette enquête criminelle se déroulera parallèlement à une autre enquête menée par l'organisme de surveillance Work Safety New Zealand, en charge de la sécurité au travail.

La police a confirmé que cinq personnes ont été tuées et que huit autres, toujours portées disparues, seraient également décédées, après l'éruption lundi après-midi de ce volcan très prisé des touristes. S'exprimant avant l'annonce de l'ouverture de cette enquête, la compagnie White Island Tours a indiqué qu'il prenait très au sérieux ses responsabilités en matière de sécurité.



Le président de White Island Tour, Paul Quinn, a expliqué à la télévision néo-zélandaise (TVNZ) que sa compagnie prend des mesures en fonction du rapport du niveau d'activité du volcan émis par l'agence géoscientifique gouvernementale, GNS. M. Quinn a affirmé que lundi le niveau d'activité était de 2 ce qui correspond à des «troubles volcaniques modérés à élevés». Il a annoncé que deux guides de sa compagnie ont dis-

paru après cette éruption. Parmi les disparus et blessés figurent des touristes d'Australie, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de Chine et de Malaisie, ainsi que des Néo-Zélandais qui les guidaient.

Environ 10.000 touristes se rendent chaque année sur ce volcan qui a connu de fréquentes éruptions au cours des 50 dernières années, la plus récente remonte à 2016.

MADAGASCAR: Le cyclone Belna fait au moins 2 morts

Le passage lundi du cyclone tropical Belna sur le nord-ouest de l'île de Madagascar a causé la mort d'au moins deux personnes et fait plus de 1.700 sinistrés, selon le tout premier bilan annoncé par les autorités locales.

Les principaux dégâts ont été recensés à Soalala, où la digue qui protégeait la ville de la mer a rompu, a précisé un responsable du Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), le colonel Elack Andriakajaja.

"Il y a deux morts après l'effondrement de la digue. Un enfant et une personne âgée qui n'ont pas pu se sauver", a précisé M. Andriakajaja devant la presse. Trois autres personnes ont été portées



disparues, selon l'officier. De nombreux toits de Soalala ont été arrachés par les vents violents, chronométrés jusqu'à 180 km/h, qui ont accompagné le passage lundi après-midi du cyclone.

Au total, quelque 1.300 habitants de la ville ont dû être déplacés.

"Le danger n'est pas encore écarté concernant les inondations", a insisté le colonel Andriakajaja. "Demain

matin (mercredi), un bateau va être mobilisé pour apporter des vivres", a-t-il ajouté, précisant que l'accès à la région restait compliqué, aussi bien par la route que par les airs.

Les autorités avaient placé en alerte rouge toute la région menacée par le cyclone Belna, auparavant passé au large de l'île française de Mayotte puis de l'archipel des Comores.

Madagascar, un des pays les plus pauvres au monde, est la cible régulière de cyclones ou autres tempêtes tropicales.

En 2018, le cyclone Ava y avait fait 51 morts et 22 disparus en janvier et la tempête tropicale Eliakim 20 morts et près de 19.000 sinistrés deux mois plus tard.

CHILI: Disparition d'un avion militaire chilien avec 38 personnes à bord

L'armée de l'Air chilienne a annoncé lundi avoir perdu le «contact radio» avec un avion militaire C130 avec 38 personnes à bord, qui avait décollé de Punta Arenas (sud) à destination d'une base en Antarctique.

«Un avion C130 Hercules a décollé à 16H55 (19H55 GMT) de la ville de Punta Arenas, vers la base antarctique Président Eduardo Frei», a indiqué l'armée dans un communiqué. Au total «38 personnes, dont 17 membres d'équipage et 21 passagers» se trouvaient à bord de l'appareil. Une opération de secours avec des avions et des navires de la Marine chi-

lienne a été lancée, selon la même source. L'avion, qui a décollé de la base aérienne Chabunco de Punta Arenas (à plus de 3.000 km au sud de la capitale Santiago), effectuait des tâches de soutien logistique. Il transportait du personnel qui devait réviser un oléoduc flottant alimentant en carburant la base antarctique.

Le président Sebastián Piñera, «consterné» par la disparition de l'appareil militaire, a annoncé sur Twitter qu'il se rendait à Punta Arenas pour superviser «les opérations de recherches et le déploiement d'équipes de secours».

TURQUIE: 3 morts dans l'effondrement d'une maison en terre crue à Konya

Trois personnes dont deux enfants ont été retrouvées mortes après l'effondrement mardi d'une maison en terre à Karatay, dans la province de Konya (centre de la Turquie).

Selon les autorités turques locales, citées par l'agence Anadolu, une ancienne maison en terre crue s'est effondrée dans le quartier d'Akçesme à Karatay. Les causes de l'effondrement ne sont, pour l'heure, pas connues. Les équipes d'intervention et de sauvetage sont rapidement intervenues sur les lieux. Le Préfet de Konya, Cuneyit Orhan Toprak, a fait savoir que les corps de trois personnes, dont deux enfants, ont été retrouvés sous les décombres. Il n'y aurait pas d'autres personnes à secourir, selon la même source.



SCIENCES-ASTRONOMIE: El-Oued : appel à développer les activités scientifiques d'astronomie en milieu scolaire

Les participants à la 1ère édition du «Campement Thuraya d'astronomie», qui a pris fin lundi à El-Oued, ont appelé à développer les activités scientifiques d'astronomie en milieu scolaire en vue d'imprégner les élèves des notions élémentaires de cette science.

L'intérêt de consolider cette approche à travers la création de clubs d'astronomie au niveau des établissements éducatifs est de susciter l'intérêt des élèves à ce volet scientifique et d'ancrer cette culture dans la société, notamment en milieu des jeunes, a estimé le président de l'association «Ibn Al-Haythem» des sciences et d'astronomie et membre de l'Union arabe des sciences spatiales et d'astronomie, Zineddine Zeroual.

L'intervenant a mis en exergue l'importance de la création de clubs de recherches sur l'astronomie au niveau des établissements de jeunes en vue, dit-il, de développer des activités s'intéressant aux sciences à caractère professionnel et qui contribueront à l'éveil sur ce genre de sciences, en plus d'encourager l'organisation de manifestations de sensibilisation de proximité sur l'astronomie.

Le chargé de communication à l'Office nationale de la culture et de l'information (ONCI) a signalé, pour sa part, que les services de l'Office ont tenu à être un partenaire permanent et à accompagner les associations et organismes activant dans la recherche scientifique, notamment l'astronomie, vu l'importance de ces activités scientifiques spécialisées dans la dynamisation de la vie scientifique en milieu juvénile, notamment en termes de développement intellectuel et scientifique. L'ONCI



envisage de signer des conventions de partenariat avec des associations et instances activant dans le domaine de l'astronomie et dans d'autres activités à caractère scientifique et académique, a précisé, à ce titre, Abdelhamid Bouhala, ajoutant que cette démarche tend à impulser la vie scientifique en milieu des jeunes.

Cette rencontre a donné lieu à la mise en place de quatre ateliers d'application sur l'observation astronomique, la photographie astronomique, la formation d'animateurs en astronomie et le calcul astronomique.

Des communications ayant trait aux «notions sur l'astronomie et les

phénomènes astronomiques», «le calcul astronomique et l'observation lunaire», «les techniques de photographie astronomique», «la dynamisation des activités d'astronomie en milieu scolaire», ainsi que la projection de films documentaires au planétarium mobile et l'observation de la lune au niveau de certaines communes limitrophes, ont figuré au programme de ce campement (5-9 décembre).

Mis sur pied par l'ONCI, avec le concours du Centre de recherches en astrophysique et géophysique, ce campement a regroupé, à la maison de jeunes de la cité des 300 logements à El-Oued, plus de 50 participants issus de six wilayas du pays.

CHINE: Le marché de l'intelligence artificielle atteindra près de 12 milliards de dollars d'ici 2023

Le marché chinois de l'intelligence artificielle (IA) devrait atteindre 11,9 milliards de dollars d'ici 2023, selon le livre blanc, document publié conjointement par la société d'information commerciale International Data Corporation (IDC) et QbitAI, un organe de presse technologique de la Chine.

Grâce aux politiques favorables, le marché chinois de l'IA devrait représenter 12% du total mondial en 2019, a indiqué la même source, affirmant qu'avec une croissance annuelle de 64%, il deviendra le deuxième marché le plus puissant du monde dans le domaine de l'IA.

Selon la même source, les entreprises chinoises ont augmenté leurs investissements dans les technologies de l'IA cette année, et les scénarios d'application sont devenus riches.

Les secteurs potentiels du marché chinois de l'IA porteront sur des domaines tels que le secteur des services, la santé et les télécommunications. Les manques de techniciens en IA ainsi que de données de haute qualité sont les principaux défis du développement de l'IA. En outre, les scénarios d'applications vagues et le coût élevé des projets entravent également l'essor du secteur, a indiqué le livre blanc. Il prévoit également que le marché chinois de l'IA s'élèvera à 4,25 milliards de dollars d'ici 2020, avec un taux de croissance annuelle de 51,5%.

La Chine veut faire table rase des sanctions

Dans le bras de fer commercial qui l'oppose à Washington, Pékin est supposée réagir aussi énergiquement que ne le fait le président américain qui n'arrête pas de lancer, par tweet interposé de nouvelles mesures de sanctions.

Pépite technologique nouvelle dans le monde du web, l'application de réseau social TikTok, appartenant à un groupe chinois en fait actuellement les frais, avec des mesures de contrôle que lui impose l'administration américaine sur le rachat par ce groupe d'une autre application qu'il a jumelée avec TikTok. Des indiscretions de presse, rapportées notamment par le Financial Times laissent en effet croire que la Chine compte bien «balayer» les sociétés technologiques américaines de ses marchés.

Une note interne du gouvernement chinois prévoit en effet de mettre un terme d'ici 2022 à toute présence d'équipements et de logiciels étrangers.

D'après les informations fuitées par la presse, la démarche se fera graduellement : «La directive prévoit le remplacement de 30 % des technologies étrangères actuellement utilisées dans l'administration chinoise en 2020.

50 % seront remplacés en 2021 et les derniers 20% en 2022 » rapporte le site 20minutes.fr, en précisant que cela représenterait 20 à 30 millions d'unités informatiques.» D'après ces mêmes sources, Pékin compte se rabattre sur son opérateur Lenovo pour supplanter tout ce monde.

Une option que des observateurs jugent difficile à mettre en œuvre dans la mesure où l'opérateur Lenovo est, lui également, en partie dépendant de fournisseurs étrangers.

ALGÉRIE - INFRASTRUCTURES L'Algérie achève la première étape de sa stratégie de déploiement du réseau de fibre optique

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda Imane Feraoun, a annoncé mardi à Tindouf, qu'avec l'achèvement de la pose du câble en fibre optique reliant le chef lieu de wilaya de Tindouf aux frontières avec la Mauritanie, sur 75 kilomètres, l'Algérie a finalisé la première étape de sa stratégie globale de déploiement du réseau internet très haut débit à travers le territoire national. L'inauguration du dernier tronçon du câble en fibre optique, reliant Tindouf au Poste frontalier K75 avec la Mauritanie, représente, pour l'Algérie, la finalisation de la première étape de sa stratégie globale de déploiement de ce réseau à travers le territoire national, a indiqué Mme Feraoun à la presse en marge de l'inauguration de ce Poste frontalier appelé point kilomètre 75 (K75).

Elle a expliqué qu'avec la livraison de ce tronçon, l'opérateur public dispose, ainsi, d'une infrastructure résistante et résiliente que ce soit au niveau du très haut débit venant de l'étranger qu'au niveau du

backbone national qui a été également doublé avec un haut débit délivré à toutes les wilayas avec des chemins sécurisés et modernisés mais aussi avec la réalisation de points de passages au niveau de nos frontières avec le Niger et le Mali de même qu'avec les anciens points de passages avec le Maroc et la Tunisie».

La ministre a rappelé, dans ce sens, l'achèvement cette année de la partie algérienne du mégaprojet de la transsaharienne en fibre optique Alger-In-Guezzam au niveau de la frontière avec le Niger, qui s'inscrit dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui devra s'étendre jusqu'à Abuja au Nigeria.

Elle a aussi évoqué la mise en service du système de câble sous-marin à fibre optique Orval/Alval, reliant le réseau de télécommunications national, à partir d'Oran et d'Alger, au réseau européen, au niveau de la ville de Valence, qui fournit une très importante capacité de transmission disponible (jusqu'à 40 Terabit/s) pour l'Algérie, dont les

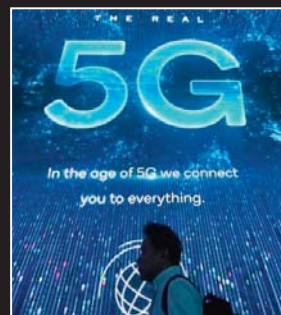
besoins actuels ne dépassent pas les 1,2 Téraabit/s.

Il s'agit, a-t-elle expliqué, du premier système sous-marin construit et géré à 100% par l'Algérie comme le système MEDEX (câble sous-marin, qui raccorde le réseau internet algérien de fibre optique au réseau international reliant les Etats-Unis d'Amérique à l'Asie par le Bassin méditerranéen), lancé en février

dernier. Selon la ministre, le moyen idoine pour rentabiliser le secteur des technologies de l'information et de la communication «consiste à le sécuriser, à travers un maillage de câbles en fibres optiques terrestres et sous-marins et une augmentation des capacités de débit de l'internet, permettant ainsi à faciliter son extension vers l'international, notamment les pays africains en vue de se positionner dans ce marché promoteur».

LA 5G EN CORÉE DU SUD: Un bateau autonome à l'essai

Les promesses, autant que les prouesses de la 5G commencent à se faire palpables, d'après les dernières informations ramenées par la presse spécialisée de Corée du sud où les deux opérateurs Samsung et SK Telecom sont en passe de transformer l'essai en victoire. Les deux se sont regroupés pour mettre à l'eau un petit navire de 3,3 mètres, conçu par Samsung Haevy Industries, équipé de capteurs connectés à une plateforme numérique de navigation autonome, fonctionnant en 5G, installée dans un chantier naval en Corée du sud. Le navire a été ainsi guidé vers un centre



de contrôle situé à 250 kilomètres de son point de départ. «Le navire a navigué en toute sécurité jusqu'à sa destination et a évité les obstacles, comme l'a fait savoir victorieusement l'état-major de SK Telecom », rapporte le site français zdnnet.fr, dans un article mis en ligne le 10 décembre. Parallèlement, les deux opérateurs coréens travaillent également sur un projet commun de réalité virtuelle qui leur permettra d'installer une plateforme pour le contrôle des contenus des marchandises dans les conteneurs.

AUTOSURVEILLANCE DES YEUX LES SIGNES À NE PAS PRENDRE À LA LÉGÈRE

L'œil est exposé aux agressions extérieures, aux poussières, à la pollution, mais aussi aux bactéries, aux virus et aux effets du temps. Ils piquent, ils grattent, vous voyez des trucs bizarres... il faut consulter sans attendre!

Des yeux un peu rouges : souvent une allergie

Si les deux yeux sont rouges au réveil, irrités, un peu larmoyants, penser à une allergie aux plumes de l'oreiller. Le simple changement et pour du synthétique règlera le problème. Le travail sur écran peut aussi être en cause car les yeux clignent moins, ils s'assèchent. Encore plus avec la climatisation. Le port de lentilles peut aussi irriter certains jours, surtout si on manque de larmes. Et une poussière a pu se glisser sous la lentille.

Ce qu'il faut faire : Mettre des larmes artificielles régulièrement si on porte des lentilles. Et quand un œil est rouge, le retirer tout de suite, rincer l'œil au sérum physiologique, laver la lentille pour supprimer tout corps étranger. Pour travailler longtemps sur écran avec la climatisation, faire des pauses fréquentes (regarder au dessus de l'écran toutes les cinq minutes, se lever toutes les demi-heures...) et hydrater souvent les yeux.

Une sensation de poussière : sans doute une conjonctivite

Une conjonctivite, ça gratte un peu et l'œil peut être collé le matin. Cette inflammation de la conjonctive peut avoir une origine allergique, bactérienne avec des sécrétions jaunes impliquant des bactéries ou des virus.

Ce qu'il faut faire : si on suspecte une allergie, des gouttes antihistaminiques soulagent. On peut ensuite consulter un allergologue pour la recherche de l'allergène (questionnaire, prick test). Pour une conjonctivite virale, seul le sérum physiologique est recommandé. Mais un collyre antibiotique s'impose en cas de conjonctivite bactérienne.

Une vision troublée par des taches ou des lignes : on consulte

Quand elles sont mobiles, ces taches, filaments ou toiles d'araignées sont appelés des « corps flottants ». Elles signalent une modification du corps vitré (substance gélatineuse qui remplit l'intérieur de l'œil),



banale après quarante ans. Mais elles peuvent s'accompagner d'un décollement du vitré, plus fréquent chez les personnes très myopes et après 40-50 ans, pouvant entraîner une déchirure de la rétine. Une tache fixe peut en revanche témoigner d'un début de dégénérescence maculaire (DMLA), qui se manifeste par une détérioration de la macula (zone centrale de la rétine), favorisée par l'âge, le soleil et le tabac.

Ce qu'il faut faire : rien de spécial pour de simples corps flottants, même en cas de décollement du vitré, le plus souvent. En revanche, si des taches apparaissent brutalement, il faut consulter. Un examen du fond d'œil s'impose dans les huit jours pour contrôler l'état de la rétine.

Une vision double : parfois une urgence

Quand un seul œil est touché, il s'agit souvent d'un début de cataracte. Cette opacification du cristallin survient plutôt après 60 ans. Elle s'accompagne d'une gêne à la lumière et d'une baisse progressive de la vision. Rien à voir avec une diplopie brutale des yeux qui est une urgence neuro-ophtal-

mologique. Les causes possibles sont multiples (hémorragie, tumeur, problème endocrinien...).

Ce qu'il faut faire : Consulter très rapidement en cas de diplopie brutale. La prise en charge dépendant de la cause du problème neuro-ophtalmologique. Sinon, prévoir un rendez-vous ophtalmologique tranquille pour faire le bilan de la cataracte et, selon son avancée, décider du meilleur moment pour l'opérer.

Une vue qui baisse : des causes multiples

En dehors de la myopie qui se déclare avant vingt ans, ou de la presbytie après 40 ans, une baisse de la vision peut faire penser à la cataracte ou au glaucome. Pour ce dernier, lié à une suppression dans l'œil, la perte de vision apparaît tard dans l'évolution de la maladie. Idem pour la rétinopathie diabétique qui résulte d'une atteinte des petits vaisseaux.

Ce qu'il faut faire : consulter un ophtalmologiste dans tous les cas. Selon le problème, il prescrira une correction oculaire (myopie, presbytie) ou instaura une sur-

veillance (diabète) voir un traitement en cas de glaucome. Ces malades avançant à bas bruit, il faudrait faire un contrôle régulier de la tension oculaire après 40 ans car on ne récupère pas l'acuité perdue.

Une douleur très localisée : souvent un corps étranger

Un seul œil est touché et une zone, en particulier, fait mal. C'est pire en frontant et le lavage oculaire ne soulage pas. C'est probablement un corps étranger. En faisant du vélo, sur la plage ou en bricolant, une poussière a pu se ficher dans l'œil. Au début, on peut sentir seulement une petite gêne et la douleur se manifester seulement quelques heures plus tard.

Ce qu'il faut faire : consulter un ophtalmologiste ou aller directement dans un service ophtalmo à l'hôpital. Car le corps étranger peut générer une infection et seu l'ophtalmologiste peut le retirer dans de bonnes conditions après une anesthésie locale. Des gouttes antiseptiques ou antibiotiques et à l'aide d'hyaluronique sont ensuite prescrites pour éviter l'infection et favoriser la cicatrisation

LE LASER POUR TRAITER LA DMLA

Le laser permet déjà de soigner un certain nombre de défauts visuels. Suite à un essai clinique mené sur 24 patients au Centre pour la recherche des yeux à Melbourne, en Australie, des chercheurs ont découvert qu'il pourrait également aider à prévenir la cécité liée à l'âge. Pour y arriver, le laser détruit les dépôts nocifs accumulés dans l'œil en une fraction de seconde, rapporte le journal britannique *Daily Mail* sur son Site internet.

Lors de l'étude, les patients manifestaient les premiers signes de DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge), une maladie de la rétine. Le traitement au laser a conduit à une amélioration de la vision pour 64% d'entre eux, après un an. "Les patients ont déclaré que le traitement était totalement indolore", explique le professeur Robyn Guymer, qui a dirigé l'étude, "en les dé-



barrassant des dépôts gras, nous espérons inverser le processus dégénératif causé par la maladie." Effectivement, les dépôts composés de lipides s'accumulent lorsque l'œil vieillit et devient moins efficace en matière d'élimination des cellules mortes. Les chercheurs espèrent pouvoir éliminer ces dépôts avant une perte totale de la vision.

Si les traitements au laser ont suscité des critiques dans le passé, c'est parce qu'ils peuvent causer des dommages au niveau des tissus sains de l'œil, explique le *Daily Mail*. Le laser utilisé lors de cette étude, le Ellex ZRT, est si rapide et précis qu'il semble laisser ces tissus indemnes. Les chercheurs rappellent toutefois que les dépôts dans les yeux sont le résultat de nombreux facteurs de risque dont l'obésité, les maladies cardiovasculaires et les antécédents familiaux.

Chirurgie des yeux : les techniques opératoires

La photoablation au laser Excimer de surface (PKR)

Pratiquée depuis les années 1990, c'est la première et la plus ancienne des techniques de chirurgie réfractive. Si elle ne donne pas toujours de bons résultats dans le traitement des fortes myopies, elle n'est pas obsolète pour autant. Elle est même recommandée notamment pour les personnes ayant une cornée fine et/ou irrégulière, chez certains militaires et chez tous ceux qui pratiquent des sports de combat (risque de choc sur l'œil). Grâce au laser qui émet des rayons ultraviolets, le chirurgien rabote la cornée en surface, après avoir retiré l'épithélium, la couche de cellules qui la protège. En fin d'intervention, une lentille thérapeutique (ou un pansement) est donc souvent mise en place pour 3 ou 4 jours, le temps que l'épithélium se reconstruit. Néanmoins, les douleurs sont quelquefois importantes pendant 24 à 48 heures, la cicatrisation plus difficile et le risque d'infection accru. Une à trois semaines seront nécessaires pour retrouver une vue correcte et la personne devra porter des verres filtrant les ultraviolets pendant environ deux mois en cas d'exposition solaire. Un de ses atouts : elle est un peu moins onéreuse que les deux autres techniques.

La photoablation au laser Excimer dans l'épaisseur de la cornée (Lasik)

Dans un premier temps, le chirurgien découpe un capot (volet) de cornée grâce à un microkératome (bistouri mécanique) ou au laser Femtoseconde. Ensuite, il soulève ce capot qui reste attaché à sa charnière et rabote la cornée dans son épaisseur avec le laser Excimer. Lorsqu'il a obtenu la correction souhaitée, il replace doucement le volet à sa place initiale. Le patient rentre chez lui dans la journée, avec une coque transparente qu'il portera pour dormir entre 1 et 5 nuits. Dès le lendemain de l'intervention, il retrouve une vision correcte, surtout en cas de myopie. Limites de cette technique : elle ne peut traiter que les cornées symétriques, régulières, résistantes et épaisses.

Le Smile, dernière née des techniques

Cette technique récente consiste à découper une pastille en profondeur dans la cornée, puis à la retirer manuellement par une minuscule incision latérale de quelques millimètres. Par la suite, les chirurgiens ont recours au Femtoseconde, un laser apparu il y a 5 ans, qui envoie des rayons en images et permet une grande précision. Ses avantages : une mini incision de quelques millimètres, une découpe rapide, indolore et peu d'effets indésirables. Ses limites : elle est peu adaptée aux astigmatismes importants et ne permet pas de traiter l'hypermétropie et le presbytie. Les «retouches» en cas de résultat insuffisant, sont également délicates.

CHIRURGIE DES YEUX : Q'EST-CE QU'ON PEUT OPÉRER ?

La chirurgie correctrice de l'œil, ou chirurgie réfractive, a connu un tel essor qu'elle est aujourd'hui une solution fréquente pour corriger les problèmes de vue : 170 000 personnes se font opérer des yeux chaque année en France. Le point sur les principales opérations au laser avec le Dr Yves Bokobza, chirurgien ophtalmologiste à Paris.

Chirurgie de la myopie :

À quel âge ?

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure mais en revanche on opère rarement avant 20-21 ans car la myopie doit être stabilisée avant d'être opérée. « On considère qu'une myopie est stable quand deux examens séparés d'un an sont identiques » explique le Dr Bokobza.

Y a-t-il des contre-indications ?

Les contre-indications sont exceptionnelles. Comme pour toute opération au laser on vérifie que l'épaisseur de la cornée est suffisante. Et on vérifie qu'il n'y a pas de risque de kératocône, une maladie génétique qui se traduit par une déformation de la cornée. Enfin, on élimine aussi les patients qui ont une autre maladie oculaire comme la cataracte ou un glaucome sévère.

On peut opérer sans souci les myopies de -1 à -9. Ainsi que les personnes qui sont à la fois myopes et presbytes.

Qu'est-ce qu'on fait ?

C'est une intervention rapide (elle dure moins de 10 minutes, quasiment « de routine », qui se déroule sous anesthésie purement locale avec des gouttes. Le laser Femtoseconde va découper une fine lamelle de cornée que le chirurgien va pouvoir soulever pour permettre au laser Excimer de diminuer l'épaisseur de cornée afin de rectifier la vision. C'est le Lasik 100% laser.

Les techniques sont aujourd'hui éprouvées et sûres. L'opération est indolore, avec des suites extrêmement légères. Dès le lendemain, le myope peut se passer de ses lunettes et lui qui voyait très mal de loin, peut à nouveau lire précisément les panneaux indicateurs et les enseignes des magasins.

Pour les très fortes myopies, il faut parfois faire une légère retouche 3 mois plus tard en cas de correction.

Chirurgie de l'hypermétropie

À quel âge ?

Il existe de nombreux hypermétropes qui s'ignorent. La plupart des personnes hypermétropes commencent à penser à l'opération entre 40 et 50 ans, au moment où leurs capacités d'accommodation diminuent vraiment et où ils ne peuvent plus se passer de lunettes, surtout en vision de près mais aussi en vision de loin. En revanche, les personnes ayant une hypermétropie assez forte (donc diagnostiquée assez tôt) peuvent être opérées dès 21-22 ans.



quée assez tôt) peuvent être opérées dès 21-22 ans.

Chirurgie de l'astigmatisme

À quel âge ?

L'astigmatisme est un défaut visuel extrêmement fréquent. Il est dû à une déformation ou à une irrégularité de courbure de la cornée : l'œil n'a pas la forme d'une sphère, façon ballon de football, mais est allongé comme un ballon de rugby. La vision est, par conséquent, médiocre, quelle que soit la distance, de loin comme de près. On l'opère lorsqu'il est important et qu'il provoque des troubles visuels et des maux de tête.

Y a-t-il des contre-indications ?

Plus encore que pour toute autre opération, il est important que vérifie qu'il n'y a pas de kératocône car les deux maladies sont souvent associées. Les astigmatismes peuvent être corrigés jusqu'à 5 dioptries. Au-delà, les résultats sont plus aléatoires.

Qu'est-ce qu'on fait ?

Pour l'astigmatisme, le Lasik 100% Laser est la technique de choix car la plus précise et la plus sûre. En cas d'astigmatisme faible et moyen les résultats sont le plus souvent excellents : on obtient une correction totale dans plus de 90% des cas et une bonne stabilité dans le temps. En cas de fort astigmatisme en revanche, le risque de sous correction existe dans à 10% des cas. Si l'épaisseur de la cornée le permet, une retouche chirurgicale au laser peut être effectuée trois mois après la première opération, une fois la vision stabilisée.

Y a-t-il des contre-indications ?

Comme pour l'opération de la myopie, on vérifie que l'épaisseur de la cornée est suffisante. Et on vérifie qu'il n'y a pas de risque de kératocône.

Et on élimine aussi les patients qui ont une autre maladie oculaire comme la cataracte ou un glaucome sévère. On peut opérer sans souci les hypermétropies comprises entre +1 et +4,5. Au-delà, l'opération donne de moins bons résultats.

L'hypermétropie étant souvent associée à une presbytie, il est possible d'opérer les deux défauts en même temps. Dans ce cas, le chirurgien opte souvent pour la monovision : c'est-à-dire un œil dédié à la vision de près et l'autre dédié à la vision de loin. « Cela donne des résultats durables qui réduisent la dépendance aux lunettes ».

Qu'est-ce qu'on fait ?

C'est une intervention rapide qui se déroule également sous anesthésie purement locale avec des gouttes. Ici, contrairement à la myopie, le laser creuse un sillon circulaire périphérique tout le diamètre et la profondeur dépendent du degré d'hypermétropie à traiter.

Avec le Lasik 100% laser, la récupération visuelle est spectaculaire. Elle s'installe en quelques heures, d'abord en vision de près puis en vision de loin.

CE QUE LA COULEUR DES YEUX RÉVÈLE DE VOTRE SANTÉ

Avez-vous les yeux bleus ou marron ? Cette question à première vue anodine donnerait plusieurs indices sur votre niveau d'anxiété ou sur votre risque de diabète, selon des chercheurs de l'université de Pittsburgh. On dit souvent que les yeux sont le miroir de l'âme. Il semblerait qu'on puisse aussi y lire le niveau de stress de quelqu'un ou sa sensibilité à la douleur. Alors que la relation entre les yeux et la santé fascine et intrigue les chercheurs depuis de nombreuses années, l'université de Pittsburgh a publié une étude étonnante sur le sujet. Selon eux, les femmes caucasiennes aux yeux clairs (bleus ou

verts) tolèrent mieux la douleur et souffrent moins du stress que les femmes aux yeux foncés. L'étude de 56 femmes enceintes a laissé entrevoir des différences surprenantes suivant la couleur des yeux. Ainsi les participantes aux yeux clairs ont éprouvé moins de douleur à l'accouchement que les autres. Elles auraient aussi été moins anxieuses, moins déprimées et moins sujettes aux pensées négatives que les femmes aux yeux foncés, observe l'étude. Sans donner l'origine exacte de cette différence, le Dr Inna Belfer, de l'université de Pittsburgh suggère que la raison serait

à chercher dans les gènes. Des marqueurs génétiques associés à la couleur des yeux, bleue ou marron par exemple, seraient déterminants pour la santé. L'étude indique par exemple que des gènes liés à la mélanine et responsables de la couleur foncée prédisposeraient par exemple à une plus grande sensibilité à la douleur. La mélanine étant associée au fonctionnement du cerveau, elle expliquerait pourquoi le temps de réaction est amélioré chez les personnes aux yeux foncés que chez les yeux bleus. Les premiers seraient plus doués au Frisbee ou au tennis que les seconds.

PRIX INTERNATIONAL D'EXCELLENCE ANTI-CORRUPTION: 7 lauréats primés au Rwanda

Le Prix international d'excellence anti-corruption (ACE Awards 2019) a été remis lundi aux sept lauréats de la 4e édition de cette distinction lors d'une cérémonie tenue à Kigali (Rwanda), pour la première fois en Afrique.

Les lauréats des quatre catégories de ce prix prestigieux, qui coïncide avec la Journée internationale de lutte contre la corruption, ont été sacrés pour leurs réalisations créatives et projets anti-corruption à travers le monde.

Ainsi, le prix «Réalisation anti-corruption», qui reconnaît les contributions exceptionnelles apportées pour soutenir la lutte contre la corruption au niveau international, a été attribué à l'ancien président zambien, Kenneth Kaunda.

Maria Krambia-Kapardis, universitaire chypriote et militante anti-corruption, et Alban Koci, professeur de droit à l'Université albanaise de Tirana, se sont vus décerner le prix «Recherche académique anti-corruption» pour leurs contributions remarquables en termes de recherche universitaire dans le domaine de lutte contre la corruption.

Le prix «Créativité de la jeunesse en matière de lutte contre la corruption», qui met en exergue les projets conçus et dirigés par les jeunes, a été décroché par l'ONG Jeunesses Musicales International (JMI) et le lanceur d'alerte anti-corruption, le congolais Jean-Jacques Lumumba.

Le prix «Innovation dans la lutte contre la corruption» a été décerné à l'ONG SEMA et à Elnura Alkanova, une journaliste d'investigation indépendante du Kirghizistan pour leurs approches et contributions novatrices en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

La cérémonie a été rehaussée par la présence d'éminentes personnalités, dont l'Emir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, le président rwandais, Paul Kagame, le président de la Namibie, Hage Geingob, et le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat.

Au terme de cette cérémonie, qui se tient pour la première fois en Afrique, le président Kagame a félicité les sept lauréats, soulignant qu'ils représentent «l'esprit intrépide pour maintenir une zéro tolérance contre la corruption».

Selon les organisateurs, le choix du Rwanda pour abriter cette cérémonie s'explique par les efforts indéniables déployés par le pays est-africain pour lutter contre le phénomène de la corruption.

Le prix ACE a été initié par le Qatar en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

TUNISIE: Lancement d'une Web-Radio dédiée à la lutte contre la corruption

L'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) a annoncé lundi le lancement officiel de la première Web-Radio «Nazaha FM», dédiée à la lutte contre la corruption, une première dans le monde arabe.

S'exprimant en marge des travaux de la deuxième journée du quatrième congrès national de lutte contre la corruption, le président de l'INLUCC Chawki Tabib, cité par l'agence TAP, a indiqué que le lancement de cette Web-Radio, «s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication de l'Instance».

Le responsable, a fait savoir que «Nazaha FM», «spécialisée» dans la gouvernance et la lutte contre la corruption, «vise l'instauration» des principes de bonne gestion et de transparence.

SAHARA-OCCIDENTAL: Réunion du secrétariat général du Front Polisario pour les préparatifs de son 15^e Congrès

Le Secrétariat général du Front Polisario a tenu hier une réunion pour discuter et suivre les étapes préparatoires pour la tenue du colloque national et le quinzième Congrès du front, prévue dans la ville libérée de Tifariti à partir du 19 décembre.

Cette réunion du Front Polisario survient, après celle tenue lundi par le Bureau permanent de son Secrétariat général, présidée par le président sahraoui, Brahim Ghali, au cours de laquelle une présentation sur les derniers préparatifs du 15^e Congrès du Polisario a été exposée par le président du Comité préparatoire, Khatri Adouh.

M. Adouh a évoqué l'évolution de la question sahraouie, en se concentrant sur les visites des délégations étrangères dans les camps de réfugiés et les territoires libérés.

Dans ce contexte, le Front Polisario a adressé ses salutations aux "délégations amies qui visitent les camps de réfugiés sahraouis et les territoires libérés", soulignant que ce geste de solidarité renouvelé "reflétait la détermination de continuer à soutenir le peuple sahraoui et sa juste cause, malgré toutes les circonstances et les difficultés".

Khatri Adouh, a réaffirmé "la volonté ferme de faire de ce rendez vous un succès qui vise principalement à mobiliser tous les efforts pour parachever la souveraineté de l'Etat sahraoui sur l'ensemble de son territoire", soulignant l'importance exceptionnelle du Congrès en termes de "stratégie de lutte, aspect



organisationnel et progrès dans la voie de l'octroi, de la libération et de l'achèvement de la souveraineté".

Ce Congrès sera l'occasion "pour passer en revue toutes les options, notamment les moyens d'accélérer le plein exercice des droits du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance", comme l'ont souligné de nombreux responsa-

bles sahraouis, dont le Premier ministre Mohammed El-Ouali Akkeik. Le Congrès se tiendra, à Tifariti du 19 au 23 décembre, sous le slogan "Une lutte acharnée, résistance et sacrifice, pour parachever la souveraineté de l'Etat sahraoui", et verra la participation d'environ 2 000 Congressistes du Front Polisario et plusieurs délégations étrangères.

NOUVELLE-ZÉLLANDE: Manifestation à Christchurch contre le pillage du phosphate en provenance du Sahara occidental

Des manifestants néo-zélandais ont organisé une manifestation à Christchurch, lundi, pour protester contre l'arrivée du navire le "Federal Crimson" transportant 55 000 tonnes de phosphate pillés dans le Sahara occidental occupé et importés illégalement par l'entreprise néo-zélandaise "Ravensdown".

Les manifestants rassemblés près des quais du port de la ville, ont placé des banderoles sur un pont surplombant le port, appelant les entreprises néo-zélandaises à cesser d'importer ces biens volés du territoire occupé du Sahara occidental en complicité avec l'occupant marocain. Ils ont également scandé des slogans: "Liberté pour le peuple sahraoui" et "Arrêtez l'occupation du Sahara occidental". A son arrivée au port, le "Federal Crimson" a été reçu

par une flottille de la paix de 15 kayaks, un yacht et un ferry, avec à bord, plus de 100 écoliers et 80 autres militants des droits de l'Homme qui scandaient des slogans appelant à l'indépendance du Sahara occidental", selon des médias locaux.

Les manifestants dans les Kayaks ont orné le bateau d'un drapeau de la République sahraouie "pour leur montrer que le cargaison appartient au Sahara occidental", a déclaré Josie Butler, porte-parole de l'Association des Amis du peuple sahraoui en Nouvelle-Zélande, dans une vidéo publiée sur sa page facebook. D'autre part, des membres du Syndicat des chemins de fer, des transports maritimes et des transports sont montés à bord du navire à l'arrivée et ont remis une lettre de protestation au capi-

taine, pour exprimer la décision du Syndicat en faveur de la liberté du Sahara occidental et contre l'importation de "phosphate de sang" des territoires sahraouis occupés. Les manifestants ont appelé le gouvernement de leur pays à cesser d'importer le phosphate volé des territoires sahraouis, soutenant que les Etats-Unis, le Canada, l'Afrique du Sud et l'Australie ont arrêté d'acheter le phosphate sahraoui pillé par l'occupant marocain.

Début septembre, les Amis du peuple sahraoui en Nouvelle-Zélande ont organisé une manifestation similaire contre l'arrivée du navire appelé "Amoy Dream" chargé de milliers de tonnes de phosphates pillés dans le Sahara occidental occupé et importés illégalement par l'entreprise néo-zélandaise

"Ravensdown".

La manifestation, organisée par l'Association, a reçu une large couverture médiatique, permettant à l'opinion publique de s'informer sur les activités illégales de cette entreprise.

Clare Bulter, membre de l'association des Amis du peuple sahraoui, a souligné que le phosphate importé en Nouvelle-Zélande a été volé par cette entreprise au Sahara occidental occupé illégalement par le Royaume marocain. "Quand j'ai appris les atrocités commises dans les territoires sahraouis, j'ai eu honte d'être citoyenne néo-zélandaise.

C'est pourquoi je suis ici, aujourd'hui, pour défendre ce qui est juste, comme un vrai Néo-Zélandais devrait le faire", a-t-elle fait savoir.

NIGER: Mort d'un deuxième soldat dans l'attaque contre un camp de l'armée

Un deuxième soldat nigérien est mort suite à l'attaque terroriste menée lundi contre un camp militaire à Agando, dans la région nigérienne de Tahoua (ouest) située près de la frontière avec le Mali, portant à deux le nombre de militaires tués, outre cinq autres blessés, rapporté mardi, des médias, citant des sources sécuritaires.

Le précédent bilan faisait état d'un militaire tué et de cinq autres blessés.

L'attentat à la voiture piégée avait visé un détachement de la compagnie militaire de Tilia en mission de sécurisation de cette partie du Niger. «Des assaillants

lourdement armés ont tenté de prendre la base en faisant exploser un véhicule.

Les militaires ont opposé une vive riposte qui a permis de repousser l'attaque», a-t-on précisé.

Plusieurs terroristes ont également été tués par l'armée qui a engagé une opération de ratissage dans la zone, selon les mêmes sources.

Le nord de la région de Tahoua et sa voisine de Tillabéri sont devenues très instables en raison des fréquentes attaques de terroristes et d'hommes armés. Pour tenter de juguler les raids «terroristes», les autorités nigériennes



ont décrété depuis 2017 l'état d'urgence dans plusieurs départements de Tillabéri et de Tahoua.

RÈGLEMENT DU CONFLIT EN UKRAÏNE: Le sommet de Paris est un «grand pas vers la paix»

Les présidents russe et ukrainien, Vladimir Poutine et Volodymyr Zelensky, ont convenu lors de leur première rencontre lundi à Paris d'une série de mesures pour relancer le processus de paix en Ukraine, réaffirmant leur attachement à un cessez-le-feu total d'ici fin 2019, alors qu'une deuxième rencontre du genre est prévue dans quatre mois.

Ayant pour but de régler le conflit en Ukraine qui œuvre pour la réintégration des zones dans l'est du pays sous contrôle séparatiste dans le cadre de la souveraineté ukrainienne selon une organisation décentralisée, les négociations quadripartites au format Normandie réunissant la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine ont duré plus de deux heures. Le communiqué conjoint rendu public lors d'une conférence de presse conjointe, les dirigeants ont réaffirmé leur volonté d'arriver à un cessez-le-feu complet d'ici fin 2019.

Pour M. Zelensky, l'entrevue avec son homologue russe a été un «grand pas vers la paix».

«Les parties s'engagent à mettre en œuvre totalement et intégralement le cessez-le-feu, qui sera consolidé par la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires de soutien au cessez-le-feu, avant la fin de l'année 2019», a annoncé la présidence française.

Le communiqué rédigé à l'issue de la rencontre à Paris évoque trois points: «Mesures immédiates pour stabiliser la situation en zone de conflit», «Mesures pour mettre en œuvre les clauses politiques des accords de Minsk» et «Suivi».

Echange de prisonniers

Tous les prisonniers des deux parties seront libérés avant le 31 décembre 2019, sur la base du «tous pour tous», a précisé Volodymyr Zelensky. Les listes de prisonniers à échanger ont déjà été transmises entre les parties, en vue d'une concrétisation le 24 décembre comme a été indiqué.

L'échange débutera par «tous les prisonniers identifiés contre tous les prisonniers identifiés», étant entendu que les organisations internationales, notamment le Comité international de la Croix rouge (CICR), se verront accorder un accès total et sans condition à toutes les personnes détenues», est-il précisé dans le communiqué conjoint.

De son côté «très contente» du sommet, la chancelière allemande a constaté que les parties ont réussi à s'accorder sur le retrait des forces sur la ligne de contact dans le Donbass.

Les parties soutiennent un accord au sein du Groupe de contact trilatéral



ral «sur trois zones de désengagement supplémentaires, avec l'objectif de procéder au désengagement des forces et des équipements d'ici à la fin du mois de mars 2020».

Contrôle de la frontière

De grosses divergences existent entre MM. Zelensky et Poutine sur le processus de reprise de contrôle de la frontière russo-ukrainienne dans le Donbass.

Le Président ukrainien a estimé que ces dirigeants étaient dans l'obligation de trouver une solution.

Pour le président Poutine, les différends sur ce dossier sont dus au fait que les accords de Minsk précisent que ce contrôle ne sera effectif qu'après la tenue d'élections dans les régions indépendantistes, tandis que la partie ukrainienne souhaite revenir sur le point de cet accord et demande la tenue d'élections après avoir repris le contrôle de la frontière.

Le Président russe demande une modification de la constitution ukrainienne pour que le Donbass ait un statut spécial. Une nouvelle rencontre au format Normandie se tiendra dans quatre mois, a annoncé Emmanuel Macron.

La prochaine réunion pourrait se tenir à Berlin, a indiqué le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov.

Selon la porte-parole du Président Zelensky, Youlia Mendel, la question de la péninsule de Crimée n'a pas été abordée lors des rencontres au format

Normandie. «On ne projette pas de la soulever pour l'instant», a ajouté Mme Mendel. Les pourparlers à Paris «sont un succès», a-t-elle estimé.

«La position de l'Ukraine a été très fortement représentée».

Le Président Zelensky a expliqué qu'un dialogue sur le transit du gaz à travers l'Ukraine après le 1er janvier 2020 a commencé.

La question du gaz n'a pas été évoquée par les délégations, mais a été soulevée lors du tête-à-tête.

Les conseillers russes et ukrainiens sur cette question seront chargés de poursuivre le dialogue à ce sujet. A l'issue de son entretien bilatéral avec Volodymyr Zelensky, le Président russe a dit être «content» des rencontres au format Normandie en général et notamment de son entretien avec le chef d'Etat ukrainien. «Bien, j'en suis content», a-t-il répondu aux journalistes lui demandant comment s'était déroulée son entrevue avec son homologue ukrainien. L'entretien bilatéral russo-ukrainien d'une heure et 20 minutes, durant lesquelles MM. Poutine et Zelensky ont eu un tête-à-tête d'une dizaine de minutes, a eu lieu après le sommet quadripartite qui a duré plusieurs heures et s'est poursuivi lors du dîner.

Les dirigeants russe et ukrainien ont échangé une poignée de main au début du sommet.

Pour Vladimir Poutine, la réunion bilatérale s'est «bien» déroulée.

SYRIE:

El-Assad évoque les causes du conflit dans son pays

La tolérance à l'égard des terroristes depuis des décennies a provoqué le conflit armé sur le sol syrien, a annoncé Bachar el-Assad dans un entretien accordé lundi à la chaîne italienne Rai24, soulignant que la deuxième cause de la guerre a été la présence dans le pays de plus de 50.000 criminels qui n'ont pas été arrêtés.

Pour M. el-Assad, les autorités syriennes suivent toujours la même politique neuf ans après le début du conflit et ne la considèrent pas comme fautive.

«Si on parle de la mise en place de cette politique, bien entendu, il y a eu beaucoup d'erreurs», a-t-il déclaré.

Selon lui, la guerre est la conséquence de précédents événements, notamment de l'extrémisme qui a vu le jour dans la région dans les années 1960 et qui s'est amplifié dans les années 1980.

«Si vous voulez débattre des erreurs sur cette question: oui, je vous dirais que nous avons été trop tolérants sur cet enjeu très périlleux.

C'est une grande erreur que nous commettons depuis des décennies à je parle de différents gouvernements, y compris du nôtre et que nous avons commise jusqu'au début de la guerre», a tenu à indiquer le chef d'Etat syrien.

La deuxième cause de la guerre, selon le Président syrien, a été la présence dans le pays de plus de 50.000 criminels qui n'ont pas été arrêtés.

«Pour ces criminels, le gouvernement est un ennemi naturel, parce qu'ils ne veulent pas se retrouver en prison», a expliqué el-Assad.

Le conflit armé en Syrie a commencé en 2011.

Fin 2017, la victoire sur le groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique» (Daech/IS) a été déclarée. Des opérations de ratissage se poursuivent cependant dans certaines régions du pays.

A l'heure actuelle, le règlement politique, le redressement de la Syrie et le retour des réfugiés sont à l'ordre du jour.

FRANCE:

La France bloquée, le gouvernement au pied du mur

La grève qui met la France au ralenti et n'a pas faibli lundi, a continué d'engendrer son lot de perturbations notamment dans les transports publics hier, nouvelle journée de manifestations contre la réforme des retraites dont le gouvernement devrait détailler le contenu aujourd'hui.

Métros et trains de banlieue bondés, quais noirs de monde, des centaines de kilomètres de bouchons en région parisienne: la situation de lundi devrait se reproduire mardi pour la sixième journée consécutive de grève.

A la SNCF, seulement 20% des TGV et des trains de la banlieue parisienne pourront circuler, a indiqué la direction.

Le mouvement social touchant aussi le monde de la culture, des spectacles ont été annulés lundi à l'Opéra Bastille, à l'Opéra Garnier ou à la Comédie française, tandis que des musées étaient partiellement fermés.

Si l'énervement gagnait les usagers des transports publics, selon un sondage Harris Interactive/RTL lundi, 68% des Français déclarent soutenir la grève.

La nouvelle journée d'action d'hier, qui devait entraîner des perturbations dans de nombreux secteurs, notamment dans les écoles mais aussi dans les ports et docks par exemple, s'accompagne à nouveau de manifestations partout en France. Cette deuxième journée sera «une grosse vague», a prédit le leader de la France Insoumise (opposition, gauche radicale), Jean-Luc Mélenchon.

Sous pression après une première journée de mobilisation qui a jeté dans la rue plus de 800.000 manifestants le 5 décembre, l'exécutif doit lever le voile mercredi sur une réforme des retraites encore floue.

Le gouvernement, soutenu par la Commission européenne qui juge la réforme «nécessaire», défend un «système universel» par points censé remplacer à partir de 2025, ou un peu plus tard, les 42 régimes existants et être «plus juste».

Mais ses opposants redoutent une «précarisation» des retraités.

APIS

DESTITUTION DE TRUMP:

Deuxième audience à la Commission judiciaire de la Chambre des représentants

La Commission judiciaire de la Chambre des représentants américaine, dirigée par les démocrates, a tenu lundi sa deuxième audience après avoir pris le relais de la procédure de destitution longue de plusieurs mois contre le président Donald Trump.

Parmi les témoins de l'audience figuraient, Daniel Goldman, avocat démocrate de la Commission du renseignement, Stephen Castor, avocat républicain de la Commission judiciaire, et Barry Berke, avocat de la Commission judiciaire.

Cette audience de près de dix heures a vu les avocats démocrates et républicains

présenter les conclusions «contradictoires» de la première phase de l'enquête en destitution contre M. Trump. Dans sa déclaration finale lundi soir, le président de la Commission judiciaire de la Chambre des représentants, Jerry Nadler, cité par des médias, a accusé Trump d'avoir «fait passer ses intérêts avant ceux de son pays».

«Je suis surpris par le fait que mes collègues républicains n'aient pas examiné sérieusement les éléments de preuve dont nous disposons. (...) Ils n'ont strictement rien dit de substantiel pour la défense du président», a-t-il déclaré. Pour un membre républicain de

la Commission judiciaire, Doug Collins, «ce sera la première destitution à être de nature partisane, et n'y a aucun consensus sur les faits». Les représentants démocrates cherchent à savoir si Trump a commis «un abus de pouvoir» en faisant pression sur l'Ukraine afin d'obtenir l'ouverture d'une enquête sur un de ses rivaux pour la présidentielle, afin d'en retirer des bénéfices politiques. Les législateurs vérifient également si le président républicain a mis en balance une rencontre à la Maison Blanche ou une aide militaire à l'Ukraine contre l'obtention de l'ouverture de cette enquête. La Maison

Blanche a jusqu'à présent refusé de coopérer à la procédure de destitution, accusant les démocrates de conduire un processus inéquitable. M. Trump, qui a nié avoir commis le moindre acte répréhensible et réfuté tout «donnant-donnant», a déclaré aux journalistes à la Maison Blanche qu'il avait «regardé un peu» l'audience du lundi, la qualifiant de «honteuse».

Les parlementaires démocrates américains devaient divulguer dès hier les deux chefs d'accusation retenus contre Trump, l'abus de pouvoir et l'entrave à la bonne marche du Congrès, rapportaient plusieurs médias.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville
Wilaya d'Alger
Direction de l'Urbanisme, de l'urbanisme et de la construction

1^{ÈRE} MISE EN DEMEURE

L'entreprise SARL CP NAAS sis au : Terre familiale route wilaya 149 lot 469
partie 02 locale 01 Bordj El Bahri Alger, titulaire du Marché N° 545/18 en date
du : 31/12/2018, relatif aux :

Travaux de VRD primaires et secondaires au niveau
des 600 LPP Medaghri -ROUIBA-

Est mise en demeure de rattraper le retard enregistré au niveau de ce projet
et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48
heures à partir de sa première parution dans le BOMOP ou l'un des quotidiens
nationaux.

Faute de quoi, il vous sera fait application des mesures coercitives prévues par
la réglementation en vigueur.

DK NEWS

Anep : 1916026887 du 11/12/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION
ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
ETABLISSEMENT HOSPITALIER SPÉCIALISÉ EN
LUTTE CONTRE LE CANCER DE BLIDA

Avis d'annulation

NIF:40801600000905300010

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N°: 247/15 du : 16.09.2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'Etablissement hospitalier spécialisé en lutte contre le cancer de Blida annonce l'annulation de l'avis d'attribution provisoire et la procédure de l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimale N°05 2019 relatif à la fourniture des réactifs, des lots indiqués ci-dessous :

N° lot	N° d'ordre selon le registre AD HOC	Soumissionnaire	Montant	
			Montant Min	Montant Max
Lot N°1 : Réactifs pour techniques manuelles	3	Sarl BDCOME	Montant Min	4 884 212,20
			Montant Max	6 573 649,25
Lot N°2 : Réactifs de la cytométrie en flux	3	Sarl BDCOME	Montant Min	16 486 001,77
			Montant Max	25 807 400,29
Lot N°3 : Réactifs de cytogénétiques et génotypage	3	Sarl BDCOME	Montant Min	30 071 795,04
			Montant Max	44 602 217,45

DK NEWS

Anep : 1916026869 du 11/12/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

WILAYA DE CHLEF

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

NIF : 40801500002066

DEUXIÈME AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES APRES L'INFRUCTUOSITE DE PREMIER AVIS N°11/2019

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Chlef lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet suivant :

Projet : Réalisation de la route reliant la RN 11 au centre d'enfouissement technique sur 3,6 kms - Commune de Sidi Abderrahmane.

*MODE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales, en application des articles 39, 40, 42,42 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

*CONDITION D'ELIGIBILITE

Le présent avis d'appel d'offre est adressé à toutes les entreprises publiques ou privées installées en Algérie, et répondant aux conditions d'éligibilité suivantes:

1- Capacité professionnelle:

- Le certificat de qualification et de classification professionnelle de catégorie 06 ou plus, activité principale en Travaux publics en cours de validité.

2- Capacités financières:

Ayant une moyenne du chiffre d'affaire réalisé pendant les années (2016,2017et/ou 2018) ≥ 50.000.000,00 DA. Les bilans fiscaux de l'entreprise des années (2016,2017et/ou 2018) doit être certifiés par un commissaire au compte ou comptable agréé et visé par les services des impôts

3- Capacités technique :

b-1 Moyen humain

Un cadre Disposant un Master, Ingénieur ou équivalent en Travaux Publics ou Génie Civil ayant une expérience ≥ 05 ans, justifié par des copies de : (Diplôme + attestation de travail + attestation d'affiliation CNAS) (Moins de trois (03) mois le jour d'ouverture des plis).

b-2 Moyen matériel:

Disposant d'une (01) station d'enrobage (capacité ≥ 80 t/h) ; le matériel doit être justifiés comme suit : Matériels roulants (copies des cartes grises + attestation d'assurance) en cours de la validité) et Matériels non roulants (factures conformes à la réglementation en vigueur) appui par un P.V huissier de justice moins d'une année(le jour d'ouverture des plis).

b-3 Référence professionnelle

Avant déjà réalisé durant les dix (10) dernières années au moins un projet sur les routes: (raccordement routier, liaison routière, création nouvelle d'une route, évitement, dédoublement d'une route, route national ou chemin de wilaya).

Avant au moins réalisé (pour un projet sus indiqué) les quantités suivantes.

Désignation des travaux réalisés	quantité
quantité de terrassements (déblai+ remblai+ décapage) supérieure ou égale en (M ³)	57 000
quantité d'enrobé à chaud supérieure ou égale en (T) (GB+BB)	5 400

*Justifiés par des attestations de bonnes exécutions après réception définitive (joindre la réception définitive s'il est) délivrées par les maîtres d'ouvrages

Dossier de soumission : Chaque soumissionnaire devra obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par la réglementation en vigueur.

* Le dossier de soumission se compose de : (Article 10 instruction aux soumissionnaire)

* Contenu du Dossier de Candidature

- 1- une déclaration de candidature, dûment renseignée, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire.
- 2- une déclaration de probité, dûment renseignée, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire.
- 3- les statuts pour les sociétés, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA);
- 4- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- 5- certificat de qualification professionnelle catégorie SIX (06) ou plus en Travaux publics (activité principale).
- 6- Attestations de mise à jour (CNAS – CASNOS –CACOBATH) valide à la date d'ouverture des plis.
- 7- Attestation fiscale C20.
- 8- Un extrait de rôle datant de moins de 03 mois apuré ou bénéficiant d'un échéancier de paiement et valide à la date d'ouverture des plis.
- 9- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 03 mois (du gérant pour les personnes morales et de l'entrepreneur pour les personnes physiques)
- 10- Une copie du registre de commerce.
- 11- Les bilans fiscaux de l'entreprise des années (2016,2017et /ou 2018) certifiées par un commissaire au compte ou comptable agréé et visé par les services des impôts
- 12- Une note technique explicative de la méthodologie que compte adopter l'entreprise (SOPAQ)
- 13- Le phasage et le planning prévisionnel des travaux ainsi que le délai d'exécution.
- 14- Les références professionnelles antérieures (attestations de bonne exécution) fournies par les maîtres de l'ouvrage
- 15- Liste des moyens matériels à engager pour le projet :

Matériels roulants (copies des cartes grises + attestation d'assurance) en cours de la validité) et Matériels non roulants (factures conformes à la réglementation en vigueur) appui par un P.V huissier de justice moins d'une année(le jour d'ouverture des plis).

16- Liste des moyens humains des responsables chargés de l'exécution du projet avec justification (diplôme + attestation de travail + attestation d'affiliation CNAS) (Moins de trois (03) mois le jour d'ouverture des plis).

17- Copie de l'attestation du dépôt légal des Comptes Sociaux de la dernière année (2018), pour les personnes morales.

18- Référence bancaires (attestation de solvabilité + RIB)

19- le Numéro d'identification fiscale (NIF).

b - Contenu de l'offre technique :

- 1- La déclaration à souscrire signée et paraphé suivant le modèle annexé au cahier des Charges ;
- 2- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : Un mémoire technique justificatif conformément à l'article 78 du D.P.15/247 ;
- 3- Le présent cahier des charges (Chaque page doit être paraphée), portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».

c - Contenu de l'offre financière :

- 1- Lettre de Soumission dûment renseignée, datée, signée et cachetée par la (les) personne habilitée à engager l'entreprise
- 2) Bordereau des prix unitaires (en chiffres et en lettres) en hors taxes remplis, signés, cachetés et paraphés.
- 3) Détail quantitatif et estimatif remplis, signés, cachetés et paraphés

* RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Les entreprises activant dans le secteur des travaux publics (Activité Principale) classés dans la catégorie SIX (06) ou plus peuvent retirer les dossiers de appel d'offre ouvert à partir de la première date de parution de l'avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP à l'adresse suivante :

Direction des Travaux Publics

Siège des Douze(12) directions, Hay Meddahi- Chlef.

* DURÉE DE PRÉPARATION DES OFFRES

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours, à partir de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres ouvert sur le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou sur les quotidiens nationaux diffusés au niveau national.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

* DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres de 08.00 heures à 14.00 heures, à la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Chlef – Siège des Douze(12) directions, Hay Meddahi- Chlef.

* OUVERTURE DES PLS

Conformément à l'article 71 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics des délégations de service public. La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres instituée, par le service contractant procédera en une seule séance à l'ouverture des plis techniques, dossier de candidature et financiers, le même jour de dépôt des offres à 14 heures.

* PRÉSENTATION DES OFFRES

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « l'offre technique » ou « l'offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR

DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE CHLEF

- Deuxième avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales apres

l'infiructuosite de premier avis N°11/2019

Projet : Réalisation de la route reliant la RN 11 au centre d'enfouissement technique sur 3,6 kms -Commune de Sidi Abderrahmane.

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

* VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée égale au délai de préparation des offres augmenté de trois (03) mois, à partir de la date d'ouverture des plis.

N.B : Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires désirants y assister

DK NEWS

Anep : 1916026891 du 11/12/2019

LITTÉRATURE POPULAIRE

Projet de traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne

L'écrivain, linguiste et chercheur en patrimoine populaire, Dr. Abdelhamid Bourayou a dévoilé, lundi à Boumerdes, une action en cours pour la réalisation d'un projet de traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne d'expression française, durant la période coloniale et d'après l'indépendance, vers l'arabe.



Ce projet littéraire, considéré comme une «initiative personnelle», selon une déclaration du Dr. Bourayou à l'APS, est axé sur tout «les écrits des orientalistes français de la période coloniale», avant de s'orienter dans «une 2ème phase vers les écrits des auteurs algériens d'expression française à la même époque», a-t-il indiqué. Le professeur à l'université d'Alger, également auteur de nombreux ouvrages et études dans le domaine, a fait part de la traduction et édition, à ce jour, de «tout ce qui a été écrit sur le rôle de la femme algérienne dans le conte populaire algérien, parallèlement à

un ensemble de contes édités et exposés au dernier salon national du livre à Alger». Dr. Bourayou a cité, entre autres, ouvrages traduits une étude sur le mythe d'Amour et Psyché écrit par Apulée au II siècle, il est né vers 125 ap. J. C. à Madaure, à l'époque Numide, non loin de Cirta (actuelle Constantine), l'ouvrage est un classique de l'humanité, connu aujourd'hui sous le nom de l'«Ane d'or».

«Cette traduction de cette œuvre littéraire mondiale, démontrant une similitude avec le roman la + belle et la bête+, sera bientôt éditée», a-t-il fait savoir, soulignant l'impératif

de présentation des écrits de ce premier romancier de l'humanité, au lecteur algérien, «car Apulée est considéré comme une partie de la culture algérienne et maghrébine en général», a-t-il estimé. L'écrivain et critique Bourayou a, aussi, signalé la traduction vers l'arabe (par lui), d'un «beau récit», selon son expression, écrit par un auteur algérien (non identifié) traitant de la situation du peuple algérien dans la partie ouest du pays, durant le colonialisme espagnol, a-t-il fait savoir. «Ce récit, écrit sous formes de nouvelles a été découvert, en 1910, par un homme de lettres français», a-

t-il, en outre, signalé. D'autres écrits algériens sont, également, en cours de traduction, en collaboration avec des spécialistes en anthropologie, dont des études en anthropologie réalisées par Dr. Nadhir Maârouf, ayant occupé nombre de postes de responsabilité et d'enseignement à l'université de Tlemcen, et au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran (CRASC), parallèlement à la traduction d'une étude de terrain sur les coutumes et l'artisanat et leur relation avec les traditions du mariage à Tlemcen, réalisée par Chafika Maârouf, de l'université de Tlemcen.

POLITIQUE CULTURELLE EN GRANDE BRETAGNE : Les bibliothèques en butte à l'austérité



C'est à peine croyable mas les chiffres sont bien là : le nombre de bibliothèques, celui des bibliothécaires et conséquemment des visiteurs ont nettement baissé en Grande Bretagne. C'est un rapport annuel de l'Institut des finances et de la comptabilité publique (Cipfa) repris par The Guardian qui révèle ces chiffres, comme conséquence d'une politique de désinvestissement

du gouvernement britannique qui a fait dans l'austérité; résultat des coupures, le budget des collectivités locales a été ramené de 1 milliard d'euros en 2010 à 570 millions en 2018. Sur le terrain cela donne "773 lieux de culture fermés en dix ans", lit-on dans un papier du site 20minutes.fr qui a également appris de ces sources britanniques que «3.583 bibliothèques

accueillent le public britannique, soit 35 de moins que l'an dernier ». Entre 2009 et 2018, le nombre de visiteurs de ces lieux culturels a lui aussi diminué passant de "de 315 à 226 millions." Conséquence de cette politique drastique, le nombre de travailleurs dans les bibliothèques a lui aussi chuté depuis 2009, de 24.000 à 15.300.

DKNews

CINÉMA ALGÉRIEN

La femme à l'honneur à Lille

La Semaine du cinéma algérien à Lille est devenue une manifestation culturelle régulière, bien connue de son public, constitué en majorité de la Communauté algérienne et d'autres amoureux du 7e art. De passage en Algérie, le président de l'association Sud Nord évolution qui organise cet événement s'est confié à un collègue d'un quotidien national pour l'informer que cette "16e édition" qui aura lieu du 20 au 23 décembre dans la ville de Lille (nord de la France), sera exclusivement dé-

diée en hommage à la femme cinéaste algérienne. Son association, dépourvue de moyens, compte œuvrer avec le soutien d'une équipe de bénévoles pour maintenir ce rendez-vous qu'il présente comme un lien entre les deux rives de la Méditerranée. Etait présent avec lui, Yazid Khodja, un réalisateur connu pour son engagement dans ce genre de "combat", qui a mis l'accent sur le rôle de la femme algérienne dans l'histoire du pays. Le journaliste Bouhkaifa Amazit accompagne lui aussi



ce rendez-vous qu'il a présenté, non pas comme un festival professionnel, mais juste comme

une opportunité de faire rayonner le cinéma algérien.

DKNews

HISTOIRE

AIN TÉMOUCHENT: Célébration du 59^e anniversaire des manifestations du 9 décembre 1960

La wilaya d'Ain Témouchent a célébré lundi le 59e anniversaire des manifestations du 9 décembre 1960, déclenchées d'Ain Témouchent. Dans ce cadre, les autorités de wilaya et les membres de la famille révolutionnaire se sont rendus à la place du «9 décembre 1960» limitrophe à la mairie d'Ain Témouchent qui demeure témoin d'une étape historique où les Algériens avaient rejeté le plan du général De Gaulle en visite dans la région tout en brandissant le drapeau national devant les forces coloniales et réclamant l'indépendance de l'Algérie. A l'occasion de la commémoration de cet anniversaire et la levée des couleurs nationales, le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine, Houari Bouaka a rappelé que les manifestations du 9 décembre 1960 avaient déclenché à Aïn Témouchent qui est une étape décisive dans le parcours de la guerre de libération nationale et dont le champ s'est étendu ensuite le 11 décembre de la même année à d'autres wilayas dont Oran et Alger. Cette étape a constitué un tournant décisif dans l'internationalisation de la cause algérienne et le droit à l'autodétermination du peuple algérien, a-t-il encore souligné. Le moudjahid Kouider Afif, qui a vécu ces événements et fut témoin de la bravoure des habitants d'Ain Témouchent qui se sont imposés au projet colonial du général De Gaulle, a été honoré à cette occasion. Dans le même cadre, la maison de la culture a été baptisée au nom du moudjahid journaliste, feu Aïssa Messaoudi. La wali d'Ain Témouchent Labiba Ouineza a donné le coup d'envoi des travaux de la deuxième tranche du projet d'aménagement du jardin public de la ville d'Ain Témouchent.

TISSEMSILT: Ouverture des 1^{res} journées historiques sur le parcours héroïque de l'Emir Abdelkader

Une première édition de journées historiques sur le parcours héroïque de l'Emir Abdelkader s'est ouverte mardi au musée du moudjahid de la wilaya de Tissemsilt. La manifestation, initiée par le musée dans le cadre de la commémoration du 187e anniversaire de la première allégeance au fondateur de l'Etat algérien moderne, coïncidant avec l'anniversaire des manifestations du 11 décembre, est marquée par des expositions photos de sites archéologiques datant de l'époque de l'Emir Abdelkader dans la wilaya de Tissemsilt, dont la forteresse de "Taza" dans la commune de Bordj Emir Abdelkader, qui fut un des bastions de la résistance populaire contre l'occupation française, ainsi que d'affiches retraçant l'histoire et le parcours de l'Emir de 1832 jusqu'à sa mort en 1838. Le programme de ces deux journées historiques comporte également une exposition de publications sur des batailles livrées par l'Emir Abdelkader à l'armée coloniale française dont la bataille de la Mactaa en 1835 et "Zemala" en 1843. En outre, une conférence intitulée "Emir Abdelkader, parcours de militant" sera animée par le directeur du musée du Moudjahid, Mohamed Adjed et des dépliants sur cette personnalité historique seront distribués aux élèves d'établissements scolaires du chef-lieu de wilaya.

APS

HANDBALL : La Russie première qualifiée pour les demi-finales du Mondial-2019



Les handballeuses russes, championnes olympiques en titre et vice-championnes d'Europe 2018, ont validé le premier ticket pour les demi-finales du Mondial-2019, grâce à leur victoire contre le Monténégro 35 à 28, mardi à Kumamoto (Japon). L'Espagne, vainqueur du Japon 33 à 31, est en ballottage favorable, mais devra prendre mercredi un point contre la Russie, toujours invaincue, lors du dernier match du tour principal pour se qualifier et ne pas dépendre du résultat de la Suède. Face au Monténégro, la gauche russe Iulia Managarova a offert un festival offensif sur son aile droite, avec 12 buts à 100% de réussite, sa coéquipière Yaroslava Frolova suivant avec 10 réalisations (dont 7 penalties).

Les Russes comptent 8 points sur ce tour principal, soit un de plus que l'Espagne. Le match entre les deux équipes déterminera la première place. Seule la Suède, vainqueur de la Roumanie 34 à 22, peut encore éliminer l'Espagne: pour cela les Scandinaves, actuellement avec 5 points devront battre le Monténégro et espérer une large défaite de l'Espagne, pour passer devant au classement à la différence générale de buts.

Les résultats de mardi:

Groupe 2

Suède - Roumanie	34 - 22
Japon - Espagne	31 - 33
Russie - Monténégro	35 - 28

Classement: Pts J G N P bc dif

1. Russie	8	4	0	0	125	91	34	
2. Espagne	7	4	3	0	119	101	18	
3. Suède	5	4	2	1	118	106	12	
4. Monténégro	4	4	2	0	2	111	114	-3
5. Japon	0	4	0	0	4	106	130	-24
6. Roumanie	0	4	0	0	4	82	119	-37

BADMINTON / OPEN INTERNATIONAL D'AFRIQUE DU SUD: Le double algérien Mameri-Medal sacré à Pretoria

La paire algérienne composée de Koceila Mameri et Sabri Medal a décroché la médaille d'or de l'Open international de badminton d'Afrique du Sud, disputé du 5 au 8 décembre à Pretoria (Afrique du Sud).

La paire algérienne s'imposée en finale face à son homologue égyptienne Hatem Djamel-Ahemd Saleh, en deux sets (21-17, 21-17), alors que les médailles de bronze sont revenues aux doubles Egyptiens Abderahmen Abdelhakim-Mohamed Mostapha et Mauriciens Melvin Appiah-Louba Attiche.

Le président de la Fédération algérienne de badminton, Amine Zoubiri, s'est félicité du résultat obtenu par la paire algérienne, estimant que cette médaille d'or permet à Mameri et Medal de se rapprocher d'une qualification aux Jeux olympiques 2020 à Tokyo.

«Mameri et Medal qui sont prêts d'une qualification olympique, sont déjà inscrits à deux Open internationaux aux Etats-Unis (17-21 décembre) et en Italie (24-28 décembre 2019).

Nous allons également les inscrire à d'autres tournois pour confirmer leur forme du moment et arracher un



billet pour Tokyo», a-t-il déclaré à l'APS.

«Les prochains tournois seront très importants pour nos deux athlètes, vu le nombre de points important attribués aux participants.

Une performance de Ma-

meri et Medal face aux meilleurs badistes du Monde lors des prochains rendez-vous, les rapprocherait un peu plus d'une qualification olympique», a-t-il ajouté.

La paire algérienne Mameri-Medal s'était déjà illus-

trée lors de l'Open international de Zambie, disputé fin novembre à Lusaka, en décrochant la médaille d'argent après une défaite en finale face aux Egyptiens Hatem Djamel-Ahemd Saleh (22-20, 19-21, 14-21).

SÉMINAIRE SUR L'ORGANISATION DU CYCLISME : Les Algériens Loucif et Mostaghneimi décrochent leurs attestations au Caire

Les dirigeants Faouzi Loucif et Hakim Mostaghneimi, respectivement Secrétaire général de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) et Directeur de l'organisation sportive au sein de cette instance, ont obtenu leurs attestations de succès mardi, en clôture d'un séminaire sur l'organisation du cyclisme, organisé depuis samedi dans la capitale égyptienne, Le Caire.

"Ces attestations leur ont été remises par Wagih Azzam, le président de la Confédération africaine de cyclisme (CAC) et premier vice-président de l'Union cycliste internationale (UCI)" a précisé la FAC dans un bref communiqué.

Une cinquantaine de participants, venus de plus de 20 pays africains, dont une dizaine de femmes, ont pris part à cette formation, qui a porté sur différents thèmes du cyclisme.

Cette formation a été dirigée par Vin-



cent Jacquet, Directeur des relations internationales de l'UCI et Jean Pierre Vanzyl, Directeur du centre mondial de formation de l'Afrique du Sud, ainsi que par le Secrétaire général de la CAC, Yao Allah-Kouame. Le suivi médical, le pro-

gramme de la solidarité UCI, l'inscription d'une course au programme UCI, l'Africa Tour, la Dataride et les relations entre l'UCI et les fédérations, comptent parmi les autres points abordés au cours de cette formation.

VOILE/CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE PLANCHES À VOILE BIC TECHNO 293: L'Algérie présente au rendez-vous de Djerba (Tunisie)

L'Algérie sera présente au championnat d'Afrique de planches à voile "BIC Techno 293", qui aura lieu dans l'île de Djerba (Tunisie), du 16 au 22 décembre courant, en compagnie de véliplanchistes, de Libye, d'Egypte et de Tunisie qui concourront dans les catégories de -15 ans, -17 ans, -19 ans et open (+19 ans), ont annoncé les organisateurs.

Lors d'une conférence de presse, tenue mardi, à Tunis, le président de la fédération tunisienne de voile, Abdelkarim Derouiche, a indiqué que toutes les mesures ont été prises pour assurer une bonne organisation de cette importante manifestation sportive,

ajoutant que la fédération a tenu, avec le soutien du ministère de la jeunesse et des sports, à fournir 30 planches BIC Techno 293 aux participants.

Il a précisé que la Tunisie sera représentée par 15 participants (10 de la sélection nationale et 5 représentants de clubs), tandis que l'Algérie engagera 15 véliplanchistes, la Libye 6, l'Egypte 4, en attendant la confirmation du Maroc et de quelques participants français.

Il a rappelé que les pays nord-africains sont spécialisés dans les sports de planche à voile contrairement aux autres pays africains plus spécialisés

dans les régates de bateaux à voile, tels que le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie, annonçant à ce propos que la Tunisie organisera en 2020 le championnat d'Afrique de voile à Hammamet.

Le président de la fédération tunisienne de voile a, par ailleurs, souligné que le championnat d'Afrique BIC Techno 293 sera une occasion pour présenter, pour la première en Afrique, la nouvelle planche olympique IQ Foil qui sera adoptée pour les Jeux Olympiques de 2024, et ce en présence du créateur de cette planche et chargé du marketing au sein de la fédération internationale de la discipline.



COUPE ARABE (QUARTS DE FINALE/ALLER): En cas de qualification, le MCA recevra le Raja le 4 janvier à Blida

Le MC Alger, dernier représentant algérien en Coupe arabe des clubs de football, recevra le Raja Casablanca (Maroc) en quarts de finale (aller), le samedi 4 janvier prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), en cas de qualification devant Al-Quwa Al-Jawiya (Irak), selon le calendrier dévoilé hier par l'Union arabe (UAFA).



La seconde manche est fixée quant à elle au dimanche 9 février au Complexe Mohamed-V de Casablanca (20h00), précise la même source.

Lors du match aller disputé le 8 novembre dernier à Erbil (Irak), le MC Alger et Al-Quwa Al-Jawiya s'étaient neutralisés sur un score vierge (0-0).

L'actuel dauphin au classement de Ligue 1 tentera d'arracher sa qualification le 16 décembre, à l'occasion de la seconde manche prévue à

Blida (20h00). Le match aller devait initialement se jouer le 31 octobre à Karbala, avant d'être délocalisé vers Bassora, puis Erbil, suite au mouvement de contestation anti-gouvernemental déclenché début octobre à Bagdad et dans plusieurs régions du pays.

Pour les quarts, l'UAFA a décidé de délocaliser hors pays les matchs des deux clubs irakiens engagés jusque-là dans cette épreuve.

En cas de qualification, Al-

Quwa Al-Jawiya recevra donc le Raja à la Mecque (Arabie saoudite), alors que Police Club accueillera les Saoudiens d'Al-Shabab à Manama (Bahreïn).

Les quarts de finale débuteront le 23 décembre avec le match aller entre Al-Shabab saoudien, où évolue le défenseur international algérien Djamel-Eddine Benlameri, et Police Club.

Le vainqueur final de la Coupe arabe des clubs empo- chera 6 millions de dollars et

succédera aux Tunisiens de l'ES Sahel, éliminés en 1/16 de finale par le club jordanien d'Al-Chabab.

Calendrier complet des quarts de finale (en heures algériennes):

ALLER:

Lundi 23 décembre:

Al-Shabab (Arabie Saoudite)
- Police Club (Irak) 17h00

Samedi 28 décembre:

Ittihad Alexandrie (Egypte)
- Al-Ismaïly (Egypte) 17h00

Samedi 4 janvier:

MC Alger (Algérie) ou Al-Quwa Al-Jawiya (Irak) - Raja Casablanca (Maroc) (20h00 ou 16h30)

Mercredi 15 décembre:

Al-Ittihad (Arabie saoudite)
- OC Safi (Maroc) 18h15

RETOUR:

Lundi 20 janvier:

Police Club - Al-Shabab (ho-
raire à arrêter)

Vendredi 24 janvier:

Al-Ismaïly - Ittihad Alexan-
drie (16h00)

Dimanche 9 février:

Raja Casablanca - MC Alger
ou Al-Quwa Al-Jawiya
(20h00)

Samedi 15 février:

OC Safi - Al-Ittihad (19h00).

MC ALGER:

Confiance renouvelée à l'entraîneur Casoni (Betrouni)

Le conseil d'administration du MC Alger, réuni ce lundi, en session extraordinaire, a décidé de maintenir l'entraîneur français Bernard Casoni à son poste jusqu'à la fin de la phase aller du championnat de Ligue 1 professionnelle de football, a appris l'APS auprès de son président Achour Betrouni.

«Le conseil d'administration a décidé de renouveler sa confiance à l'entraîneur Bernard Casoni pour le reste de la phase aller du championnat.

Un bilan sera dressé sur le parcours de l'équipe et on décidera ensuite de

l'avenir du technicien français et son staff technique.» a déclaré Betrouni à l'APS.

Lors des trois dernières rencontres de championnat, le Mouloudia, en baisse de régime, n'a récolté qu'un seul point sur 9 possibles.

Samedi dernier les Vert et Rouge ont essuyé une lourde défaite à Bel Abbès face à l'USMBA (3-1) pour le compte de la 13e journée du championnat de Ligue 1.

Cette troisième défaite de la saison pour le MCA s'est avérée lourde de conséquences, puisqu'elle a permis au leader,

le CR Belouizdad, vainqueur à domicile de la JS Saoura (1-0), de creuser l'écart en tête du classement, comptant désormais quatre longueurs d'avance sur les «Vert et Rouge», à deux journées de la fin de la phase aller de la compétition. Désormais dos au mur, le club est dans l'obligation de réagir dès la prochaine sortie contre les Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya le 16 décembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida, en 1/8 de finale retour. Lors de la première manche disputée à Erbil, les deux équipes s'étaient neutralisées (0-0).

COUPE D'ALGÉRIE 2019-2020:

La FAF arrête le calendrier jusqu'aux demi-finales

La commission de la coupe d'Algérie, en concertation avec celle des compétitions de la Ligue de football professionnel (LFP), a arrêté les dates des différents tours de l'épreuve, à commencer par les 32es de finale qui se joueront les 21, 22 et 23 décembre, selon le calendrier dévoilé par la Fédération algérienne (FAF) lundi soir. Avant la fin de l'année, les clubs qualifiés aux 16es de finale joueront ce tour les 28, 29 et 30 décembre, sauf pour les formations engagées dans les deux compétitions africaines interclubs (JS Kabylie, USM Alger et Paradou AC) qui, en cas de qualification, disputeront leurs matchs le samedi 4 janvier, précise la même source.

Les 1/8 de finale sont programmés quant à eux les 11, 12 et 13 février. Comme ce fut le cas lors de la précédente



édition, la commission fédérale de la coupe d'Algérie a

maintenu le principe de faire jouer les quarts et demi-finales

en deux manches. Ainsi, les quarts de finale (aller) sont fixés aux 10 et 11 mars, alors que la seconde manche se déroulera une semaine plus tard (17 et 18 mars).

Les demi-finales sont programmées, elles, les 3, 4 avril (aller) et 10, 11 du même mois (retour). Le tirage au sort des 32es et 16es de finale aura lieu mardi à l'École supérieure de l'hôtellerie et de la restauration d'Alger à partir de 18h00.

Les choses sérieuses vont ainsi commencer avec l'entrée en lice des 16 pensionnaires de la Ligue 1, dont le détenteur du trophée le CR Belouizdad.

Les clubs de l'élite s'ajoutent aux 48 «rescapés» du dernier tour régional, dont les trois «petits poucets», le Mouloudia Oued Chaâba (Ligue de Batna), le MJ Arzew et le CSA Marsa (Ligue d'Oran), pensionnaires de la Régionale 2.

PRIX DU SPORT AFRICAIN 2019:

La sélection algérienne sacrée meilleure équipe, Mahrez meilleur joueur

La sélection algérienne de football, championne d'Afrique 2019, a été nommée meilleure équipe africaine et son capitaine Riyad Mahrez, meilleur joueur du continent, lors de la cérémonie de remise des trophées «Prix du sport africain», qui s'est déroulée dimanche au Caire (Egypte).

Les trophées ont été remis à l'ambassadeur d'Algérie en Egypte, Mohamed Salah Ladjouzi, par le ministre égyptien de la jeunesse et des sports, Ashraf Sobhy.

Organisée en marge des travaux de la Conférence internationale sur la lutte contre la corruption dans le sport en Afrique, qui s'est tenue au Caire du 6 au 8 décembre, cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du président des Associations et comités nationaux olympiques d'Afrique, Mustapha Berraf, et son homologue égyptien Ahmed Nasser, président de l'Union des confédérations sportives africaines.

L'Algérie a été sacrée championne d'Afrique de football 2019, en s'imposant devant son homologue sénégalais sur le score de 1 à 0, en finale de la CAN-2019 disputée en juillet dernier en Egypte.

COUPE D'ALGÉRIE (32^{ES} DE FINALE):

5 clubs oranais sur la ligne de départ

Oran sera la deuxième wilaya la plus représentée lors des 32es de finale de la coupe d'Algérie de football dont le tirage au sort aura lieu mardi soir à Alger. En effet, elles seront pas moins de cinq formations oranaises sur la ligne de départ du premier tour national de l'épreuve populaire.

Seule Alger fera mieux dans ce registre avec ses sept équipes, dont cinq évoluant en Ligue 1. Parmi ces cinq clubs, trois parviennent pour la première fois à se qualifier pour ce tour. Il s'agit du Nasr Essenia (Inter-régions), du MJ Arzew et du CSA Marsa. Ces deux derniers sont les petits poucets de la compétition, car évoluant en Régionale 2.

Outre ces trois équipes, il y aura également le MC Oran, pensionnaire de la Ligue 1 qui aspire à renouer avec le trophée de la coupe d'Algérie qu'il n'a plus gagné depuis 1996, l'ASM Oran, qui a l'esprit beaucoup plus tourné vers le championnat de Ligue 2 qu'il souhaite quitter pour la Ligue 1 dès la fin de la saison en cours, et l'OM Arzew, pensionnaire de la Division nationale amateur.

Les férus du ballon rond à Oran souhaitent évidemment que le tirage au sort soit clément pour leurs représentants, notamment les petits poucets auxquels ils souhaitent de faire long feu dans cette compétition.

Report de toutes les compétitions jusqu'au 15 décembre (FAF)

Toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées jusqu'au 15 décembre, a annoncé lundi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel.

«La FAF porte à la connaissance de toutes les Ligues, des clubs, et du grand public, que toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées du lundi 9 décembre à minuit jusqu'au 15 du même mois à 6h00», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué, précisant que cette décision a été prise conformément à un arrêté du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le report est lié à l'organisation de l'élection présidentielle jeudi prochain. Du coup, le match JS Kabylie - MC Oran, comptant pour la mise à jour de la 13e journée du championnat de Ligue 1, prévu initialement mardi au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou, est reporté à une date ultérieure.

La 14e journée de Ligue 2, qui devait se jouer initialement samedi dernier puis a été reportée au 14 décembre, n'aura finalement pas lieu à cette date.

Cette décision concerne également le match de basket-ball entre le GS Pétroliers et le GS Cosider de la mise à jour du calendrier du Championnat d'Algérie, Division nationale 1 dames, programmé initialement mardi (18h00) à la salle d'Hydra (Alger).

ALGÉRIE - NOUVELLES TECHNOLOGIES : L'utilisation du GPS au menu de la prochaine réunion du Bureau fédéral (FAF)

L'utilisation du système de géolocalisation (GPS) dans les entraînements de football compte parmi les principaux points qui seront évoqués lors de la prochaine réunion du Bureau fédéral, prévue le 24 décembre courant, à partir de 10h00, au Centre technique national de Sidi-Moussa, a annoncé hier la Fédération algérienne de la discipline (FAF).



"La présentation de l'utilisation de la technologie GPS dans le football sera faite par le Directeur technique national (DTN) Ameur Chafik, a encore précisé l'instance fédérale dans son communiqué. Dans plusieurs pays du monde, particulièrement en Europe, l'utilisation

du GPS dans la pratique du football est devenue incontournable depuis quelques années déjà.

Cet appareil, fixé sur la poitrine du joueur, est souvent associé à un accéléromètre et à un outil de mesure de la fréquence cardiaque, et l'ensemble est couplé à un système de transmission, qui permet aux préparateurs physiques de collecter des statistiques très précises sur performances des athlètes et d'ana-

lyser ces données. Un avantage qui non seulement permet d'optimiser la préparation des joueurs, mais aussi à anticiper d'éventuelles blessures. D'où la très large utilisation de cet appareil au cours des dernières années.

Ainsi, et soucieuse de mettre son football au diapason de la modernité, la Fédération algérienne compte évoquer l'utilisation de cette nouvelle technologie pendant sa prochaine réunion.

LIGUE DES CHAMPIONS : L'Atlético proche des huitièmes, les favoris veulent rester invincibles



L'ultime journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Europe de football, prévue aujourd'hui, devrait sceller la qualification de l'Atlético aux huitièmes de finale, tandis que les favoris déjà qualifiés comme la Juventus, le Paris SG ou Manchester City, veulent rester invincibles.

Alors que dans le groupe B, le Bayern Munich (1er, 15 pts) et Tottenham (2e, 10 pts) ont déjà validé leurs billets pour les huitièmes, dans le groupe D, par contre, le suspense est présent, puisque l'Atlético Madrid (2e, 7 pts) n'a pas le droit à l'erreur en recevant le Lokomotiv Moscou (4e, 3 pts).

La formation dirigée par Diego Simeone sera qualifiée si elle bat le représentant russe ou si Leverkusen (3e, 6 pts) ne bat pas la Juventus Turin (1re, 13 pts), déjà qualifiée.

Derrière Manchester City (1er, 11 pts), tout reste encore possible au sein du groupe C pour le Shakhtar (2e, 6 pts), le Dinamo Zagreb (3e, 5 pts) et l'Atalanta Bergame (4e, 4 pts).

Donetsk, le mieux placé a priori, sera qualifié s'il bat l'Atalanta, ou en cas de nul si le Dinamo ne gagne pas contre City.

A contrario, Zagreb sera qualifié s'il bat le leader du groupe et que le Shakhtar

ne bat pas l'Atalanta. Pour sa part, l'Atalanta peut coiffer ses rivaux si elle bat le Shakhtar pendant que le Dinamo ne bat pas City.

Assuré de finir premier du groupe A, le Paris SG (1er, 13 points) n'a plus qu'un seul objectif à remplir: terminer son premier tour européen invaincu sur un parcours presque parfait avec 5 victoires en 6 journées.

Au Parc des Princes, la réception de Galatasaray (4e, 2 pts), déjà éliminé, sera sous haute surveillance en tribunes en raison des violents affrontements entre supporters des deux camps ayant entaché le dernier duel européen entre les deux clubs, le 13 mars 2001. Le Real Madrid (2e, 8 pts) évoluera, de son côté, sur la

Programme des matches de mercredi (en heures algériennes):

Groupe A

(21h00) Club Bruges (BEL) - Real Madrid (ESP)
Paris SG (FRA) - Galatasaray (TUR)

Groupe B

(21h00) Olympiakos (GRE) - Etoile rouge de Belgrade (SRB)
Bayern Munich (GER) - Tottenham (ENG)

Groupe C

(18h55) Shakhtar Donetsk (UKR) - Atalanta Bergame (ITA)
Dinamo Zagreb (CRO) - Manchester City (ENG)

Groupe D

(21h00) Bayer Leverkusen (GER) - Juventus Turin (ITA)
Atlético Madrid (ESP) - Lokomotiv Moscou (RUS).

APS

PUBLICITÉ

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Communiqué

- Le Premier Ministre - Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.
- Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Suite à la convocation du corps électoral, en vue de l'élection du Président de la République, prévue le **Jeudi 12 décembre 2019**, conformément au décret présidentiel n°19-245 du 15 Moharrem 1441 correspondant au **15 septembre 2019**, et afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote, une autorisation spéciale d'absence rémunérée, pour la journée sus indiquée, est accordée à l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privés, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée.

Toutefois les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté.

Solskjaer a sauvé sa place

Grâce à ces deux succès, Manchester United pointe à la cinquième place du classement de Premier League et est à nouveau en course pour une qualification en Ligue des Champions en fin de saison. Pour réussir dans cet objectif, Ole-Gunnar Solskjaer a reçu également des garanties concernant l'enveloppe qu'il aurait à sa disposition pour recruter en janvier prochain. Deux milieux de terrain et un attaquant seraient ciblés par les dirigeants des Red Devils lors du prochain mercato de Premier League.



Cavani beaucoup trop gourmand ?

A en croire les informations du Daily Mail et du Mundo Deportivo, l'Atlético Madrid étudie depuis plusieurs semaines la possibilité d'un transfert d'Edinson Cavani. Malgré tout, les deux quotidiens expliquent ce lundi que cette piste a pris du plomb dans l'aile depuis que les Colchoneros ont appris les exigences salariales de l'attaquant du PSG. Le buteur uruguayen réclamerait en effet une prime à la signature de 14 millions d'euros et un salaire annuel sensiblement identique à celui qu'il touche actuellement en France, soit 18 millions d'euros.

Ronaldo regretterait d'être parti du Real Madrid

Cristiano Ronaldo (34 ans) aurait confié à d'anciens coéquipiers qu'il regrettrait son départ du Real Madrid, lors de l'été 2018.

D'après les informations publiées par ABC, le Portugais aurait fait part à certains anciens partenaires qu'il regrettrait d'avoir quitté la capitale espagnole. Il considérerait que cela lui a coûté deux Ballon d'Or (2018 et 2019). Il n'apprécierait également pas les critiques de la presse italienne : il estimerait que les médias espagnols l'auraient traité différemment. Le Portugais, qui n'a inscrit "que" 8 buts en 17 apparitions, toutes compétitions confondues, paraît actuellement éloigné de son meilleur niveau. On peut imaginer qu'il devra avant tout améliorer ses performances, pour briguer de nouveaux trophées individuels.

Verratti parle de sa prolongation

Marco Verratti (27 ans, 16 matchs toutes compétitions cette saison) est heureux au Paris Saint-Germain. Dans une interview à La Gazzetta dello Sport, le milieu italien est revenu sur sa récente prolongation jusqu'en 2024 et reconnaît qu'il aurait pu profiter de sa situation contractuelle pour partir. Mais l'ancien joueur de Pescara n'est pas pressé de quitter la capitale.

"Cela aurait pu être la dernière chance de changer, mais je pense que gagner avec le PSG est plus beau. J'ai toujours dit que si je me sens bien au même endroit, je n'ai pas besoin d'aller ailleurs. Et je suis content d'avoir de nouveau signé avec Leonardo, qui m'a fait venir ici en 2012. Avec lui qui connaît le football, on peut aller loin", s'est enthousiasmé "Petit Hibou".

Concernant l'avenir de Verratti, les supporters parisiens peuvent visiblement dormir sur leurs deux oreilles.



Le dur constat de Guardiola
Troisième de Premier League, et déjà relégué à quatorze points du leader Liverpool, Manchester City semble maintenant résigné. À l'image de son entraîneur Pep Guardiola, qui ne se fait plus d'illusion, et remet même en cause la compétitivité de son équipe. "C'est le niveau auquel nous sommes confrontés, contre Liverpool, Manchester United, Barcelone, Madrid, la Juventus. Ce sont les équipes que nous devons affronter. Et la réalité est peut-être que nous ne sommes pas en mesure, maintenant, de rivaliser avec eux. (...) Nous devons nous améliorer, l'accepter et aller de l'avant", a lâché l'Espagnol, un brin fataliste, au micro de la BBC.

RAMOS DÉSIGNE LE NOM DE SON SUCCESSEUR !

Le défenseur espagnol a dévoilé le nom de son successeur dans les années à venir. A 33 ans, Sergio Ramos est plus proche de la fin de sa carrière que du début. Sous contrat jusqu'en 2021, le défenseur espagnol pourrait quitter le Real Madrid pour prendre sa retraite. Dans une interview accordée à TUDN, le capitaine des Merengues a donné le nom de son successeur : "Au final, les comparaisons ne sont jamais bonnes. Il y a un très bon centre de formation au Real Madrid et vous devez garder cette base nationale. Lors du mercato, il y a des grands joueurs que le club peut recruter. De Ligé est un défenseur central avec beaucoup de projection, il a besoin d'expérience, mais c'est un joueur du futur". Le jeune joueur de la Juventus appréciera certainement les louanges de son idole..



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL DK NEWS

Directeur général Abdelmajjid CHERBAL

Directeur de la rédaction Abdelmajjid TAREB

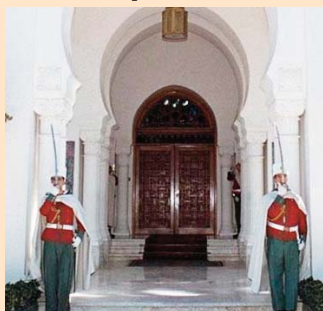
RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

PRÉSIDENTIE

M. Bensalah signe plusieurs décrets présidentiels portant ratification d'accords bilatéraux de coopération



Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a signé mardi cinq décrets présidentiels portant ratification d'accords bilatéraux dans les domaines de la coopération et du commerce, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, indique un communiqué de la présidence de la République.

Le premier décret concerne l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de Cuba, signé à Alger le 10 mai 2016.

Le second décret porte sur l'avenant n° 1 à l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de Cuba, signé à la Havane le 30 janvier

2018. Le troisième décret est relatif à l'accord commercial entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérale d'Ethiopie, signé à Alger le 13 avril 2017. Le quatrième décret a trait au protocole de coopération entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de Turquie sur la valorisation du patrimoine culturel commun, signé à Alger le 6 février 2018. Le cinquième décret concerne le mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérale d'Ethiopie pour la coopération dans les domaines de l'élevage et de la pêche, signé à Alger le 13 avril 2017.

Le Chef de l'Etat nomme de nouveaux PDG et de la BNA

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi MM. Latreche Lazhar et Ferahta Miloud respectivement nouveaux Présidents directeurs généraux (PDG) de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et de la Banque nationale d'Algérie (BNA), indique un communiqué de la présidence de la République. "Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé lundi 09 décembre 2019, M. Latreche Lazhar PDG de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et M. Ferahta Miloud PDG de la Banque nationale d'Algérie (BNA)" précise le communiqué.

M. BOUKADOU M À UN JOURNAL ITALIEN:

«Il n'y a pas de doutes sur la transparence de l'élection présidentielle»



Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a affirmé lundi, «qu'il n'y a pas de doutes sur la transparence» de l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, «organisée pour la première fois» par une Autorité indépendante des élections (ANIE).

«Il n'y a pas de doutes sur la transparence de ce scrutin. Les prérogatives du gouvernement ont été transférées, pour la première fois, à une autorité indépendante (ANIE), composée de magistrats et de représentants de la société civile», a indiqué M. Boukadoum dans une interview au journal *Corriere della Sera*. Le ministre a souligné à cet effet que «chaque citoyen peut participer au contrôle avant, durant et après le scrutin». Dans le même sens, M. Boukadoum a soutenu que «le changement en Algérie est absolument pacifique», défiant quiconque de relever «de la violence dans les manifestations, mais aussi dans la réponse des forces de sécurité». A une question sur la résolution du Parlement européen

sur la situation en Algérie, le ministre a relevé qu'il y a certainement des attentions étrangères sur notre pays», soulignant que «refuser toute intervention extérieure est dans notre ADN». «La résolution du Parlement européen a été choquante. Une insulte. Cela aurait été compréhensible si les manifestations avaient été violentes, sans discussions avec l'opposition, s'il n'y avait pas d'élections», a-t-il affirmé, soulignant que l'Algérie «n'accepte pas des leçons de l'Europe et le Parlement européen est allé trop loin». A propos des partis de l'opposition, il a rétorqué qu'il y a toujours eu un dialogue», déplorant que «certains renient tout cela». «Aucun gouvernement ne détient 100% des consensus. Mais

maintenant les choses sont en train de changer et beaucoup qui étaient absolument contre, durant l'été, sont à présent en faveur des élections», a fait observer M. Boukadoum. «Une légitimation du changement qui passe à travers le vote, est nécessaire. Il n'y a pas d'autres options», a encore souligné le ministre. Répondant à une question sur «la résistance» de la part de l'entourage de l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le ministre a affirmé que «cela n'est pas vrai», soutenant qu'il y a déjà un changement» et que l'Algérie «n'est pas un pays figé». «Plus de 60% de la population a moins de 30 ans. Le président a changé et si vous regardez le gouvernement en

place, beaucoup d'entre nous sont des technocrates sans appartenance politique. Des décisions cruciales nous attendent en économie, en politique et en diplomatie», a-t-il poursuivi. Interrogé sur le rôle de l'Armée nationale populaire, le chef de la diplomatie algérienne a souligné que l'armée a été la garante du fonctionnement normal des institutions, rappelant que l'ANP «ne peut pas intervenir dans les décisions politiques». S'agissant du «printemps arabe qui n'a pas touché l'Algérie», M. Boukadoum a rappelé qu'après avoir souffert dans les années 90, les Algériens ont compris que les printemps arabes n'auraient pas donné de bonnes fleurs et qu'il pouvait y avoir des mains étrangères derrière».

MDN

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE : 20 individus arrêtés au sud du pays

Vingt (20) individus ont été arrêtés, lundi à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezam, par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont saisi également deux véhicules tout-terrain, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, le 09 décembre 2019 suite à des opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezam/6eRM, vingt (20) individus et saisi deux (02) véhicules tout-terrain, neuf (09) groupes électrogènes, 10

marteaux piqueurs, cinq (05) détecteurs de métaux, 2000 litres de carburant destinés à la contrebande, ainsi que deux (02) panneaux photovoltaïques et trois (03) sacs de mélange d'or brut et de pierres», précise la même source. Dans un autre contexte, des détachements de l'ANP ont appréhendé, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, six (06) narcotrafiquants et saisi 4383 comprimés psychotropes à Constantine/5eRM et Ghardaïa/4eRM, tandis qu'un autre détachement de l'ANP a saisi 5000 paquets de cigarettes à In-Amenas/4eRM. Aussi, des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté, à

Sétif/5eRM, un individu en possession d'un fusil de chasse sans papiers». Par ailleurs et suite à un appel de détresse, «une unité de sauvetage et de recherche relevant de nos Forces Navales a secouru trois (03) candidats à l'émigration clandestine et a repêché le cadavre d'un autre et ce, suite au naufrage de leur embarcation à deux (02) milles marins au nord du port de Mers Ben M'hidi, wilaya de Tlemcen/2eRM, alors que 27 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Adrar/3eRM et Tébessa/5eRM», conclut le MDN.

APS

FINANCES

La dette fiscale, hors amendes judiciaires, dépassait les 3.600 milliards de DA à la fin 2016 (Cour des Comptes)

La dette fiscale, détenue par les directions des impôts des wilayas ainsi que par la Direction des Grandes Entreprises (DGE), hors les amendes judiciaires, a atteint plus de 3.600 milliards (mds) de DA à la fin 2016, selon le Rapport annuel de la Cour des Comptes publié au dernier journal officiel.

Relevant le «faible recouvrement des droits constatés, privant le Trésor public de recettes, et aggravant les restes à recouvrer», le rapport précise que le montant détenu par les directions des impôts de wilayas s'est élevé, à la fin de 2016, à 11.379,166 mds de DA dont 3.629,24 mds de DA afférents à la dette fiscale et 7.749,925 mds de DA au titre des amendes judiciaires.

A ce total, viennent s'ajouter les restes à recouvrer enregistrés au niveau de la Direction des Grandes Entreprises, qui s'élève à 170,834 mds de DA, selon le rapport.

La Cour relève, pour 2016, et à l'instar des exercices précédents, la «prédominance des recouvrements par mode de retenue à la source et de paiement spontané et des prévisions peu maîtrisées, en dégageant une moins-value importante, estimée à - 230,69 mds de DA». Les recettes en provenance de certains impôts et taxes, comme l'IBS, les recettes ordinaires et l'impôt sur le patrimoine, demeurent «en deçà des attentes au détriment du principe de l'égalité devant l'impôt», note le rapport qui attribue cette contre-performance aux difficultés rencontrées par les services de l'assiette fiscale dans la détermination de la matière imposable, au manque d'intervention chez les redevables et au manque de recensement périodique.

Le faible rendement de ces impôts est également dû à «la prolifération des phénomènes de l'évasion et de la fraude fiscale», souligne la Cour des Comptes. L'importance de la dépense fiscale, estimée à 886,325 mds de DA en 2016, dont l'impact sur l'économie, à travers la valeur ajoutée que suscitent ces avantages, n'est pas évaluée, a aussi contribué à ce résultat. Ainsi, la Cour pointe du doigt dans son rapport «la manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des procédures de recouvrement». «Malgré des instructions données par l'administration des impôts aux services externes, y dépendants, en vue d'assainir les fichiers des contribuables, la situation reste non apurée, plutôt aggravée, en raison, notamment de la faiblesse des recouvrements par voie de rôles et le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des procédures de recouvrement», souligne la Cour.